
Etat de comptant du reste de l'année 1783, contenu dans le Livre Rouge, en annexe de la séance du 21 avril 1790

Citer ce document / Cite this document :

Etat de comptant du reste de l'année 1783, contenu dans le Livre Rouge, en annexe de la séance du 21 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIII - Du 14 avril au 21 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1882. pp. 224-246;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1882_num_13_1_6624_t1_0224_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2020

RÉCAPITULATION.

Ordonnances au porteur.....	30,231,347 liv. 8 s. 3 d.
Gratifications.....	401,100 " "
Dépenses diverses.....	32,786,813 4 3
Total général.....	63,419,260 liv. 12 s. 6 d.

ÉTAT DE COMPTANT, RESTE DE L'ANNÉE 1783.

ÉTAT de plusieurs parties et sommes de deniers que le roi a commandé et ordonné : 1° à M. Micault d'Harvelay, garde de son Trésor royal, en exercice pendant l'année 1783; 2° à M. de La Borde de Méreville, aussi garde de son Trésor royal, commis par arrêt du conseil du 27 décembre 1785, et lettres patentes sur icelui, du 27 avril 1786, registrées en la Chambre des comptes, le 1^{er} juin suivant, pour achever les exercices commencés par ledit sieur Micault d'Harvelay; 3° et enfin à M. Joseph Durvey, conseiller d'État, conseiller du roi en ses conseils, administrateur de son Trésor royal, au département de la recette générale, commis aux exercices des sieurs d'Harvelay et de Méreville, par

arrêt du conseil du 29 juin 1789, suivi de lettres patentes du même jour, registrées en la chambre des comptes, le de la même année, de payer et délivrer comptant, à diverses fois, sur les restes de l'exercice de ladite année 1783, pour les causes, selon et ainsi qu'il sera ci-après déclaré, pour toutes lesquelles parties, montantes à la somme de

SA MAJESTÉ a fait expédier un acquit de comptant à la décharge desdits sieurs d'Harvelay et La Borde de Méreville, n'ayant voulu que des personnes ni des causes pour lesquelles lesdites sommes ont été payées, il soit fait aucune mention ou déclaration, ni que lesdits comptables, susnommés, en fassent aucune chose apparoir.

Premièrement.

ORDONNANCE AU PORTEUR.

Au porteur de l'ordonnance du 18 janvier 1784, pour affaires secrètes..	25,000 liv. » s. » d.
Au porteur, <i>idem</i> , du 25 <i>idem</i>	9,000
Au porteur, <i>idem</i>	3,625
Au porteur, <i>idem</i> , du 15 février 1784.....	3,400,000
Au porteur, <i>idem</i> , dudit premier, <i>idem</i>	500,000
Au porteur, <i>idem</i> dudit, du 21 mars 1784.....	8,700,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 25 avril, <i>idem</i>	373,337 10
Au porteur, <i>idem</i> , du 2 mai, <i>idem</i>	1,000,000
Au porteur, <i>idem</i> , dudit premier, <i>idem</i>	250,000
Au porteur, <i>idem</i> , dudit premier <i>idem</i>	100,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 16 mai 1784.....	1,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 20 juin 1784, pour <i>idem</i>	1,000,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 27 juin, <i>idem</i>	100,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 18 juillet, <i>idem</i> , pour <i>idem</i>	3,250,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 6 août 1784, pour <i>idem</i>	800,000
Au porteur, <i>idem</i> , du 19 septembre <i>idem</i> , pour <i>idem</i>	35,524 14
Au porteur, <i>idem</i> , du <i>idem</i> , pour <i>idem</i>	2,400
Au porteur, <i>idem</i> , du 6 novembre 1785, pour <i>idem</i>	1,164,201 13 6
Total des ordonnances au porteur.....	20,714,088 liv. 17 s. 6 d.

GRATIFICATIONS.

Au sieur de Nicolai, premier président de la chambre des comptes de Paris, pour gratification annuelle jusqu'à son entrée en jouissance des revenus de sa charge; ordonnance du 4 janvier 1784.....	10,000 liv.
Au sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, en considération du travail dont il a été chargé en 1783; ordonnance du 11 janvier 1784....	20,000
A lui, pour être distribuées aux commis de ses bureaux.....	5,000
Au sieur Provandier, pour sa gratification, à cause de la signature des 60,000 billets de la loterie établie par arrêt du conseil du 4 octobre 1783.	2,000
Au sieur Richer, pour l'année 1783 de la gratification annuelle; ordonnance du 18 janvier 1784.....	1,800
A reporter.....	38,800 liv.

<i>Report</i>	38,800 liv. » s. » d.
A M. le duc de Polignac, pour les huit derniers mois 1783 des 30,000 liv. à lui accordées, à titre de gratification; ordonnance du 25 janvier 1784.	20,000
Au sieur Sourdeau, caissier des droits du sceau, pour gratification; ordonnance du 1 ^{er} février 1784.....	2,400
Au sieur Aviat, premier commis des rentes générales des finances, pour son travail pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	1,200
Au sieur Cousin, caissier des Etats de Bourgogne, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 15 février 1784.....	3,000
A la dame veuve de La Bourdonnaye, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 29 dudit mois.....	2,000
Au sieur Guerier de Bezance, premier président de la cour des aides de Clermont-Ferrand, pour les neuf derniers mois 1783 des 4,000 livres de gratification à lui accordées; ordonnance du 14 mars 1784.....	3,000
Au sieur Thoynet, trésorier général des ponts et chaussées pour <i>idem</i> ; ordonnance du 28 dudit mois.....	8,000
Au sieur de Bonnaire de Forges, maître des requêtes, chargé de l'administration de la régie des domaines, pour les six derniers mois 1784, de sa gratification de 15,000 livres; ordonnance <i>idem</i>	7,500
Au sieur de Caradeuc, procureur général du parlement de Bretagne, pour sa gratification pendant l'année 1783; ordonnance du 2 mai 1784.....	3,000
Au sieur Frenais, subdélégué du sieur intendant et commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi en Bretagne, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	2,000
Au sieur Fieux, chargé, sous les ordres des sieurs de Lessart de La Millière et de Villevault, du département des villes, des hôpitaux et des bureaux des finances pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i> , du 25 juillet 1784.	3,000
Au sieur Boutin, trésorier général de la marine et des colonies, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 1 ^{er} août 1784.....	20,000
A lui, pour être par lui distribuées, à titre de gratification, aux commis de ses bureaux; ordonnance <i>idem</i>	9,500
Aux commis du Trésor royal, nommés par l'arrêt du conseil, du 6 janvier 1783, pour signer les coupons d'intérêts pour les quittances au porteur de l'emprunt de 10 millions de rentes créées par édit de décembre 1782; ordonnance du 29 août 1784.....	6,000
Au sieur Angelesme de Saint-Sabin, pour gratification, à cause de ses soins pour la rentrée des débits du sieur Prevost, ancien trésorier des ponts et chaussées; ordonnance du 26 septembre 1784.....	10,000
Au sieur Pitois, pour <i>idem</i> , à cause de la signature des 100,000 billets qui ont concouru à la chance des 1,500,000 livres de rentes viagères correspondantes à celles créées par édit de décembre 1783; ordonnance du 12 décembre 1784.....	3,600
Au sieur Raviot, commis aux exercices du feu sieur Desvaux, receveur général des finances du duché de Bourgogne, pour la gratification dudit feu sieur Desvaux, à raison de 3 deniers pour livre sur le montant net de sa recette; ordonnance du 26 mars 1786.....	7,645 11
Total des gratifications.....	150,645 liv. 11 s. » d.

DÉPENSES DIVERSES.

Au sieur évêque de Metz, pour être distribuées aux curés, maîtres d'école et autres personnes desservant les paroisses catholiques, voisines de la Sarre; ordonnance du 4 janvier 1784.....	23,000 liv. » d.
Au sieur Joly de Fleury, procureur général du roi au parlement de Paris, pour les intérêts au denier 20, dixième déduit pendant l'année 1783, des 300,000 livres portées dans le brevet de retenue, dont la valeur a été remboursée à M. le chancelier d'Aguesseau par le feu sieur Joly de Fleury père; ordonnance du 4 janvier 1784.....	13,500
A M. de Cypierre, intendant à Orléans, par forme de supplément à son traitement pendant l'année 1783, ordonnance <i>idem</i>	12,000
Au sieur de Crosne, intendant de Rouen, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i> .	12,000
Au sieur d'Aligre, premier président du Parlement de Paris, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	12,000
Au sieur Maréchal de Levis, gouverneur de la province d'Artois, par forme d'indemnité de ses dépenses extraordinaires, à cause de la tenue des Etats de ladite province, en 1783.....	10,000
Au sieur Augran d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet de Paris, par forme	
<i>A reporter</i>	82,500 liv. » d.

	Report	82,500 liv. » s. » d.
de supplément à son traitement, pendant l'année <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>		10,000
Au sieur de Montholon, procureur général de la chambre des comptes de Paris, pour indemnité d'appointements de commis et frais de bureaux extraordinaires pendant l'année 1783		10,00
Au sieur vicomte de Laval, gouverneur des ville et château de Compiègne, pour indemnité de ses dépenses pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		10,000
Au sieur de La Borde, pour indemnité pendant l'année 1783, du dixième à lui retenu sur les 60,000 livres de rente sur les aides et les gabelles à lui cédées par M. le prince de Conty, par transport du 24 mars 1777, minute à Duclos Dufresnoy, notaire à Paris; ordonnance <i>idem</i>		6,000
Au sieur de La Bourdonnaye de Blossac fils, adjoint à l'intendance de Poitiers, pour une année échue, le 14 septembre 1783, du traitement à lui accordé; ordonnance <i>idem</i>		6,000
Au sieur de Saint-Priest, intendant en Languedoc, pour supplément de traitement, en 1783; ordonnance du 4 janvier 1784		6,000
Au sieur de La Bove, intendant en Bretagne, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>id.</i>		6,000
Au même, savoir : 3,000 livres pour appointements de commis d'augmentation, et 3,000 livres pour frais extraordinaires de bureaux pendant l'année <i>idem</i> ; ordonnance dudit		6,000
Au sieur Valleteau de La Fosse, maître des comptes, pour l'année 1783 de son traitement annuel, en qualité de commissaire du bureau général des dépenses de la maison du roi, établi par édit de janvier 1780; ordonnance <i>idem</i>		5,000
Au sieur de Saint-Priest, intendant en Languedoc, pour indemnité de ses dépenses à cause de ses voyages et séjours à Beaucaire, en 1783, pendant la tenue de la foire; ordonnance <i>idem</i>		4,000
Au sieur de Barmond, garde des registres du contrôle général des finances, pour son travail pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		4,000
Au sieur de Launay <i>idem</i> , pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>		4,000
Au sieur comte de Barrin, pour l'année 1783 de son traitement annuel, en qualité de lieutenant général de la principauté de Dombes; ordonnance <i>idem</i>		3,600
Au sieur Foulon d'Ecotliers, maître des requêtes, et chargé d'un travail pour l'administration des finances pour l'année 1783 de son traitement annuel		3,000
Au sieur de Catuelan, premier président du parlement de Bretagne, pour indemnité, et lui tenir lieu de logement, pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>		3,000
Au sieur de La Caze, premier président du parlement de Pau, pour l'année <i>idem</i> , de la pension attachée à son office; ordonnance <i>idem</i>		3,000
Au sieur de Brequigny, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par forme d'augmentation d'appointements pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		2,400
Au sieur Weytard, greffier en chef et conservateur des hypothèques des offices de l'Hôtel-de-Ville de Paris, tant en son nom, que comme cessionnaire du sieur Taitbout, son prédécesseur, pour l'année 1783, de l'indemnité annuelle à lui accordée; ordonnance <i>idem</i>		1,800
Au sieur Dupin de Francueil, receveur général des finances de Metz et Alsace, pour remplacement de pareille somme par lui versée au Trésor royal, comme partie non réclamée de ses comptes de l'exercice de 1771, laquelle somme avait été précédemment par lui versée dans la caisse du recouvrement des gages intermédiaires; ordonnance <i>idem</i>		1,170
Au sieur de La Bourdonnaye de Blossac, maître des requêtes, pour remplacement de pareille somme qui aurait dû lui revenir pour les gages attribués à son office de maître des requêtes pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		360
Au sieur Rouillé de l'Etang, trésorier-payeur général des dépenses diverses, pour être distribuées sous les ordres du lieutenant général de police de la ville de Paris, aux pauvres des paroisses de ladite ville; ordonnance du 11 janvier 1784		15,000
Au sieur Touya, trésorier de la ville de Bordeaux, pour intérêts pendant l'année 1783, du rachat fait par la ville de Bordeaux, du fonds des lanternes publiques établies dans ladite ville, en exécution de l'édit de juin 1698; ordonnance <i>idem</i>		8,735 4 8
Aux administrateurs de l'hôpital de Vire, pour la nourriture et l'entretien des enfants trouvés reçus dans ladite maison, depuis le 1 ^{er} octobre 1782 jusqu'au 1 ^{er} octobre 1783		5,464
Au sieur de Valcourt, commis au dépôt d'histoire et du droit public, pour		

A reporter

198,029 liv. 4 s. 8 d.

Report 198,029 liv. 4 s. 8 d.

les huit derniers mois 1783, de celle de 1,200 livres à lui accordée annuellement; ordonnance <i>idem</i>	800	
A l'hôpital des enfants trouvés de Villedieu, généralité de Caen, pour nourriture et entretien des enfants trouvés reçus en ladite maison, depuis le 1 ^{er} octobre 1782, jusqu'au 1 ^{er} octobre 1783; ordonnance <i>idem</i>	408	8
Au sieur de Sartine, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, pour remplacement de pareille somme qui aurait dû lui revenir, déduction faite des dixièmes et capitation pour les gages attribués à son office pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	360	
Au sieur Micault d'Harvelay, à cause de pareille somme à lui accordée, tant pour appointements de commis que pour frais extraordinaires des bureaux, pertes, avaries et autres dépenses relatives à l'emprunt de 200 millions, créé par édit de décembre 1782, et réduit à 1,000,000 par l'arrêt du conseil du 1 ^{er} décembre 1783; ordonnance du 18 janvier 1784	250,000	
A la dame veuve et héritiers du sieur Ficquois, tant pour indemnité de la perte éprouvée par feu le sieur Ficquois dans la non-jouissance des offices de jurés-priseurs des Etats de la Flandre maritime dont il était ci-devant titulaire, que pour remboursement des frais des provisions et de marc d'or par lui payés pour sa réception auxdits offices, desquels offices lesdits Etats ont fait l'acquisition en vertu de l'autorisation du roi; ordonnance du 18 janvier 1784	24,918	
Au sieur Desvaux, receveur général des finances du duché de Bourgogne et des pays de Bresse, Bugey et Gex, pour remplacement de pareille somme par lui payée sur les ordonnances de l'intendant pour les dépenses relatives à la destruction de la mendicité, pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	13,157	
Au sieur Moreau, ci-devant entrepreneur de la pépinière établie à la Rochette, près Melun, pour le paiement de la fourniture d'arbres par lui faite pour le jardin de l'hôtel de la police à Paris; ordonnance <i>idem</i>	4,440	
Au sieur Mesnard de Conichard, pour la garde du dépôt des papiers concernant les pays d'Etat, des eaux et forêts et autres ordonnances; ordonnance <i>idem</i>	2,100	
Au sieur Quentin, marchand papetier à Paris, pour le paiement des fournitures par lui faite depuis le mois de novembre 1783 jusqu'à la fin de ladite année, pour les bureaux du secrétariat du sieur de Calonne, lors contrôleur général des finances; ordonnance <i>idem</i>	1,559	10
Au sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, pour remplacement de pareille somme à laquelle se trouvent monter les trois quarts des droits qui lui étaient dus pour raison de la maîtrise de menuisier en la ville de Troyes, dont le roi a accordé la remise au nommé Thevenin; ordonnance <i>idem</i>	188	3
Au sieur de Beaumont, pour le prix de 100 exemplaires de la nouvelle édition de l'ouvrage intitulé <i>Jurisprudence des rentes</i> , dont il est l'auteur; ordonnance du 19 janvier 1784	600	
Au sieur marquis de La Sonne, à la décharge des débits des comptes des exercices de feu sieur Le Mouffle de Georville, trésorier général de la marine; ordonnance du 25 janvier 1784	599,816	4 11
A lui, à la décharge des débits dudit sieur de Georville, pour le remboursement de pareille somme due au roi, par la succession du sieur de Georville, à cause du paiement fait par Sa Majesté à la succession du feu sieur de Selle, trésorier de la marine, de pareille somme qui lui était due sur son exercice en 1771 par le sieur Le Bel, trésorier particulier du port de Brest, créancier du sieur de Georville sur son exercice 1762; ordonnance <i>idem</i>	283,069	11
Au sieur Beugeard, trésorier des Etats de la province de Bretagne, pour remplacement de pareille somme à laquelle s'est trouvée monter la capitation des officiers du parlement de la Chambre des comptes et de la chancellerie de Bretagne, pour l'année 1783, et dont les fonds avaient été versés au Trésor royal, quoique compris dans l'abonnement général de la capitation de ladite province	46,978	5
A lui, pour remplacement de pareille somme qu'aurait dû payer à ladite province M. le duc de Penthièvre pour les trois vingtièmes 1783, et quatre sols pour livre du premier, de ses biens en Bretagne, lesquels ont été compris dans l'abonnement de ladite province et dans celui de M. le duc de Penthièvre; ordonnance <i>idem</i>	39,365	17 11
Au sieur Beugeard, pour remplacement de pareille somme qu'aurait dû payer, <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	25,065	17 1
Au sieur Guillaume, payeur des gages de la Chambre des comptes de Paris, à lui accordées pour remise; ordonnance <i>idem</i>	20,000	

A reporter..... 1,510,856 liv. 1 s. 7 d.

	Report	1,510,856 liv. 1 s. 7 d.
Au sieur Beugeard, trésorier de la province de Bretagne, pour remplacement de pareille somme par lui employée pour la destruction de la mendicité; ordonnance <i>idem</i>	13,500	
A lui, pour remplacement de pareille somme imposée sur les habitants des Marches communes de Bretagne, pour les trois vingtièmes de l'année 1783, et quatre sols pour livres des prémices des biens par eux possédés dans l'évêché de Nantes, et dont le roi a bien voulu tenir compte à ladite province; ordonnance <i>idem</i>	12,708	17 8
Au sieur de Collombier, inspecteur des hôpitaux civils et maisons de force du royaume, pour l'année 1783 de son traitement annuel; ordonnance <i>idem</i>	12,000	
Au sieur Fieux, l'un des premiers commis de l'administration générale des finances, chargé du département des villes et des hôpitaux, pour remboursement de ses frais, tant ordinaires qu'extraordinaires, pendant l'année <i>idem</i>	3,858	4
Au sieur Gallimard, pour le montant de la fourniture de bois par lui faite, pendant l'année 1783, à la compagnie des bas-officiers invalides commis à la garde du château de Vincennes, ordonnance <i>idem</i>	3,191	
Au sieur de Valcourt, commis au dépôt d'histoire et de droit public, et chargé de la collection des historiens de France, pour portion de son traitement; ordonnance <i>idem</i>	3,000	
A la dame Le Roux, pour le montant de la fourniture de chandelles, pendant l'année 1783, à la compagnie des bas-officiers invalides commis à la garde du château de Vincennes; ordonnance <i>idem</i>	537	17
Au sieur Marmontel, historiographe de France, pour le quartier d'octobre 1783, des 1,380 livres à lui accordées à titre de supplément d'appointements; ordonnance <i>idem</i>	345	
Au sieur Chenot, pour remboursement des sommes par lui avancées aux commis de la Cour, pour indemnité de leurs dépenses, à cause du voyage de Fontainebleau, pendant l'année <i>idem</i> ; ordonnance du 1 ^{er} février 1784.....	46,150	
Au sieur Chaumont de La Millière, intendant des ponts et chaussées, pour remboursement des frais de voyages et séjours dans différentes généralités du royaume pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	10,622	17
Audit sieur Chaumont de La Millière, pour indemnité de ses frais de bureaux pendant <i>idem</i> : ordonnance <i>idem</i>	2,000	
A la veuve du sieur Simon, ancien commis de la caisse des arrérages, à titre de secours extraordinaire, pendant <i>idem</i>	600	
Au sieur Thoynet, trésorier général des ponts-et-chaussées, pour les paiements des travaux du port du Havre, pendant l'année 1783; ordonnance du 8 février 1784.....	300,000	
Au sieur de La Ferté, trésorier de la maison du roi, et de....., frère du roi, pour les intérêts, pendant les neuf premiers mois 1783, des cinq millions de contrats sur le domaine de la ville de Paris, constitués au profit de Monsieur, et dont la jouissance n'a commencé que du 1 ^{er} octobre 1783; ordonnance du 8 février 1784.....	187,500	
Au sieur Buffault, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Paris, pour les arrérages échus depuis le 15 mars 1776 jusqu'au 15 mars 1783, des 13,000 livres de redevance annuelle, ci-devant dues par la communauté des officiers garde-nuit sur les ports et quais de ladite ville, supprimés par édit de février 1776, et dont le roi s'est chargé depuis la réunion aux fermes générales des droits ci-devant attribués auxdits officiers; ordonnance du 8 février 1784.....	91,000	
Au sieur Thoynet, trésorier général des ponts et chaussées, pour être employées, tant au paiement des roues et jantes larges qui devaient être employées pour les voitures de Paris, qu'aux appointements du sieur de Bernières, à raison de 600 livres par quartier, à commencer d'octobre 1783, comme étant chargé de veiller à ce nouvel établissement; ordonnance <i>idem</i>	30,000	
Au sieur Buffault, pour le quartier d'octobre 1783, des pensions de l'Opéra, dont le roi s'est chargé, à compter du 1 ^{er} octobre 1784; ord. <i>id.</i> ..	24,650	
A l'hôpital d'Evreux, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant les six derniers mois 1783; ordonnance <i>idem</i>	2,148	
Au sieur Bergon, premier commis du département des mines, pour remplacement de pareille somme par lui payée pour frais et fournitures de ses bureaux pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	1,589	2
Au sieur de Joubert, trésorier des Etats de la province de Languedoc, pour remplacement de pareille somme par lui payée de trop, quatre années échues le 16 octobre 1783, la pension de 300 livres accordée par		
A reporter.....		2,256,256 liv. 2 s. 3 d.

Report 2,256,256 liv. 2 s. 3 d.

le feu roi Louis XV au sieur de Villaret ; ordonnance <i>idem</i>	1,200		
A l'hôpital de Montdidier, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant les six derniers mois 1783 ; ordonnance <i>idem</i>	674	19	2
Au sieur Rouillé d'Orfeuil, maître des requêtes, pour remplacement de pareille somme qui aurait dû lui revenir pour les gages de son office, non employés dans les gages du parlement, par le défaut de réception dudit sieur d'Orfeuil ; ordonnance <i>idem</i>	360		
Au sieur de Mory, caissier général de la compagnie des Indes, pour remplacement de pareille somme par lui employée pour subvenir aux dépenses de la compagnie des Indes pendant l'année 1783 ; ordonnance du 15 février 1784.....	5,643,601		
Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, pour remplacement de pareille somme par lui employée au paiement des arrérages, pendant l'année 1783, de l'emprunt de 3,000,000 fait par lesdits Etats pour le compte du roi, en exécution de l'édit de janvier 1783 ; ordonnance <i>idem</i>	134,889	19	9
A lui, tant pour ses travaux relativement audit emprunt, que pour remplacement de sommes qu'il a payées aux notaires de Paris pour leurs honoraires et frais, à raison de 1 0/0 sur ledit emprunt ; ordonnance <i>idem</i>	45,000		
Au sieur de Launay, receveur général des finances au département du Hainaut, Flandre et Artois, 1473 livres pour ses honoraires, sur les 294,537 liv. 5 s. 6 d. reçus dans l'emprunt ouvert pour le compte du roi dans les Etats ; 2,945 liv. pour honoraires des notaires, et 600 liv. pour gratification du sieur Roussel, caissier des Etats ; ordonnance <i>id.</i>	5,018		
Au sieur Raymond de Saint-Sauveur, intendant de Roussillon, pour supplément de traitement pendant l'année 1783 ; ordonnance <i>idem</i>	3,588		
Au sieur Prévôt, capitaine-conducteur des chaînes, pour remboursement des frais par lui faits au mois d'août 1783, tant pour la conduite des galériens de Soissons et Amiens à la tour de Saint-Bernard à Paris que pour les frais de nourriture et séjour pendant la route ; ordonnance du 15 février 1784.....	2,659	11	
Au sieur de Chaumont, maître des requêtes, pour remplacement de pareille somme qui aurait dû lui revenir pendant l'année 1783, pour les gages de son office, non compris dans l'état des gages du parlement par le défaut de réception du sieur de Chaumont ; ordonnance <i>idem</i> ...	360		
Au sieur de Calonne, ministre et contrôleur général, pour ce qui lui revenait pendant les deux derniers mois 1783, de son traitement de 200,000 livres ; ordonnance du 22 février 1784.....	33,333	6	8
A l'hôpital de Saint-Charles d'Amiens, pour la nourriture et entretien des enfants trouvés reçus dans ladite maison pendant l'année 1783 ; ordonnance du 22 février 1784.....	13,373	5	
Au sieur Desvaux, receveur général des finances du duché de Bourgogne, pour remplacement de pareille somme par lui payée pour les dépenses relatives à la destruction de la mendicité pendant <i>idem</i>	2,249	6	
Au sieur Randon de La Tour, trésorier général de la maison du roi, pour intérêts et remises sur les valeurs à lui données en paiement des 1,474,145 livres dont il avait fait l'avance pour le troisième remboursement sur le prix des quatre cent-six charges supprimées dans la maison-bouche du roi, par édit du mois d'août 1780 : ordonnance du 29 février 1780.....	113,131	13	10
A l'hôpital de Soissons, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant les six derniers mois 1783 ; ordonnance du 29 février 1784.....	10,115	16	6
A l'hôpital de Laon, pour <i>idem</i> de ladite maison, pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	6,043	9	2
A l'hôpital de Nesle, pour <i>idem</i> de ladite maison, pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	3,194	1	8
A l'hôpital de Noyon, pour <i>idem</i> de ladite maison, pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	2,180	3	
A l'hôpital de la Ferre, pour <i>idem</i> de ladite maison, pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	1,382	15	
A l'hôpital de Clermont en Beauvoisis, pour <i>idem</i> , pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	1,348	5	4
A l'Hôtel-Dieu de Guise, pour <i>idem</i> , pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	392	7	8
A la dame veuve du sieur Fauveau de Freuilly, receveur des domaines et bois de Poitiers, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, pour remise d'intérêts auxquels ils avaient été condamnés ; ordonnance <i>id.</i>	1,829	18	9
Au sieur Jourdan, intendant du sieur de Calonne, pour les mois de no-			

A reporter.....

8,282,182 liv. » s. 7 d.

	Report.....	8,282,182 liv. » s. 7 d	
vembre et décembre 1783 de ses appointements, à raison de 6,000 liv. par an; ordonnance <i>idem</i>	1,000		
Au sieur Douet de Saint-Alire, pour remplacement de pareille somme qui aurait dû lui revenir pendant les années 1782 et 1783, de ses gages non employés dans l'état des gages du parlement, par le défaut de réception dudit sieur Douet de Saint-Alire; ordonnance <i>idem</i>	720		
Au sieur Micault d'Harvelay, pour l'année 1783, de pareille somme à lui accordée pour augmentation de frais de bureaux; ordonnance du 7 mars 1784.....	20,000		
Au sieur de Trimond, intendant de Montauban, pour lui tenir lieu de traitement pendant les quatre derniers mois 1783, sur le pied de 20,000 livres par an; ordonnance <i>idem</i>	6,666	13	4
Au sieur Joly de Fleury, ci-devant procureur général du parlement de Paris, pour l'année 1773 de son traitement annuel; ordonnance <i>idem</i> ..	6,000		
Au sieur de Sompron, caissier de l'intendance générale des postes, pour employer au supplément de gages accordés, pour l'année 1783, aux maître de postes des duchés de Lorraine et de Bar; ordonnance <i>id</i>	1,730		
Au sieur Cypierre de Chevilly, pour ce qui lui revenait de ses gages de maître des requêtes, non employé dans l'état des gages du parlement, par le défaut de réception dudit sieur de Chevilly; ordonnance du 7 mars 1784.....	360		
Au sieur baron de Marivelz, pour forme d'indemnité, relativement aux pertes qu'il a essayées dans l'établissement d'une manufacture de glaces dans sa terre, et à cause des dépenses par lui faites relativement à un projet de canal en Berry, pour établir une communication entre la Seine et la Loire; ordonnance du 14 mars 1784.....	125,000		
Au sieur Aublay, agent des Etats de Provence, pour remplacement de pareille somme employée, en 1783, au paiement des arrérages et au remboursement de partie des capitaux de l'emprunt de 3,000,000 de livres fait pour le compte du roi, en exécution de l'édit de janvier 1779; ordonnance <i>idem</i>	300,000		
Au même, pour <i>idem</i> , de l'emprunt de 3,400,000 livres créé par édit de mai 1773, pour rembourser les offices liquidés de la chambre des comptes de Provence; ordonnance <i>idem</i>	300,000		
Au même, pour <i>idem</i> , de l'emprunt créé par édit de novembre 1769, et des lettres-patentes du 27 mai 1770; ordonnance <i>idem</i>	170,000		
Audit sieur Aublay, pour l'année 1783, de l'indemnité annuelle accordée aux Etats de Provence, pour raison de l'augmentation du prix du sel; ordonnance <i>idem</i>	150,000		
A lui, pour indemnité <i>idem</i> , pour les années 1782 et 1783; ordonnance <i>idem</i>	100,000		
A lui, pour les années 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783, du secours de 15,000 livres accordé aux Etats de Provence, pour dix années, à compter de 1779, jusques et compris 1788, pour être employé au dessèchement du marais de Fréjus, ordonnance <i>idem</i>	75,000		
A lui, pour l'année 1783, du secours de pareille somme accordée pendant dix années auxdits Etats, pour la dépense des ouvrages d'utilité publique dans la haute Provence; ordonnance <i>idem</i>	45,000		
A lui, pour l'année 1783, du secours de pareille somme accordée auxdits Etats pour le soulagement des communautés dudit pays; ordonnance <i>idem</i>	30,000		
A lui, pour indemnité due auxdits Etats, à raison de la diminution de 12 livres, accordée par arrêt du conseil du 9 décembre 1769, à tous les chefs de famille qui se sont chargés d'enfants trouvés, à la décharge des hôpitaux; ordonnance <i>idem</i>	15,654		
A lui, pour l'indemnité accordée auxdits Etats, pour l'année 1783, pour le montant des impositions dont ils se sont trouvés en perte, à raison de 4 feux 1/12, 1/14, 1/16, 1/40 et un 1/40 de feux, dont les terres et communautés se sont trouvées affouagées, que celles de moins de membres desdits pays et qui sont passées au roi de Sardaigne, suivant le traité d'échange du 24 mars 1760; ordonnance <i>idem</i>	5,720	8	2
Audit sieur Aublay, pour la remise accordée aux procureurs desdits Etats et aux syndics du corps des possédant fiefs, pour raison des sommes auxquelles étaient imposés M. le prince de Condé et M. le duc de Villeroy, à cause de leurs biens dans lesdits Etats; ordonnance <i>idem</i>	5,577	15	
A lui, pour l'indemnité pendant <i>idem</i> , accordée au corps des possédant fiefs dudit pays, pour raison des 4 florins huit sols par an, dont ils se sont trouvés en perte sur les biens nobles dudit pays, par le traité d'échange du 24 mars 1760; ordonnance <i>idem</i>	336	13	4
A l'école gratuite des ateliers de charité de Bar-le-Duc, pour la troisième			
A reporter	9,640,947 liv. 10 s. 7 d.		

	Report.....	9,640,947 liv. 10 s. 7 d.
année de secours de pareille somme à elle accordée pendant six années, pour être employée aux dépenses de l'établissement desdits ateliers; ordonnance <i>idem</i>		14,750
Au sieur Dupont, greffier des commissions extraordinaires du conseil, pour ses honoraires et frais de bureaux, à cause de l'enregistrement et la signature des contrats de constitution et reconstitution de rentes pendant les années 1782 et 1783; ordonnance <i>idem</i>		3,124 10
Au sieur Deschamps, trésorier général des monnaies, pour remplacement de pareille somme payée au sieur Blondel, intendant du commerce, pour supplément d'appointements pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i> ...		3,000
Au sieur Rossignol, ci-devant pourvu de l'un des offices de peseurs de fil de la ville d'Amiens, supprimés en 1782, à lui accordées provisoirement jusqu'à la liquidation de son office; ordonnance <i>idem</i>		300
Au sieur Aublay, agent des États de Provence, pour la somme accordée aux procureurs desdits États, pour les causes énoncées en l'ordonnance du 14 mars 1784.....		25
Audit feu sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme à par lui payée à différents trésoriers et receveurs généraux, caissiers et autres, sur les quittances du sieur Deschamps, trésorier de la monnaie, pour valeur des sous de billon par eux remis à l'hôtel des monnaies, en exécution de l'arrêt du conseil du 21 janvier 1781; ordonnance du 21 mars 1784.....		384,788
A M. le duc de Lauzun, pour laquelle Sa Majesté a été subrogée dans tous les droits du sieur duc de Lauzun, comme créancier privilégié de monseigneur le prince de Guimenée; ordonnance <i>idem</i>		200,000
Au sieur de Mory, caissier général de la Caisse d'escompte, pour être par lui employées conformément à la décision de Sa Majesté du 14 mars 1784; ordonnance <i>idem</i>		147,313 12 10
Au sieur de Caze, maître des requêtes, pour remplacement de pareille somme qui aurait dû lui revenir en 1783 pour ses gages, non employés dans l'état des gages du parlement de Paris par le défaut de réception dudit sieur de Caze; ordonnance du 21 mars 1784.....		360
Au sieur de Collombier, inspecteur des hôpitaux civils et maisons de force du royaume, pour portion de son traitement annuel pendant l'année 1783; ordonnance du 28 mars 1784.....		3,000
Au sieur Trudon, payeur des charges assignées sur les fermes, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Fondvielle pour ses appointements pendant <i>idem</i> , comme chargé d'achever les exercices du sieur Couet, ci-devant payeur des charges assignées sur lesdites fermes; ordonnance <i>idem</i>		1,200
Au sieur Thoynet, trésorier des ponts et chaussées, pour le paiement de diverses dépenses des ponts et chaussées; ordonnance du 4 avril 1784.		2,200,000
Au sieur de Meulan, pour le prix de la terre et seigneurie de Saint-Martin, d'Ablois, la Nouette et Dumesnil, le Hultier, vendue au sieur comte de Vauvieux, par la veuve et héritiers dudit feu sieur de Meulan père, receveur général des finances de la généralité de Paris, par contrat du 2 octobre 1780, minute à Le Febvre, notaire à Paris, et laquelle somme avait été déposée au Trésor royal par le sieur comte de Vauvieux; ordonnance du 4 avril 1784.....		561,780
A M. le comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'Etat, président du conseil royal des finances, acompte des 216,900 livres, prix de la vente faite au roi du droit de gabelles, dans la baronnie de Welferdiny, en Lorraine, qui appartenait audit sieur de Vergennes, comme propriétaire de ladite seigneurie; ordonnance <i>idem</i>		72,300
A l'hôpital de Figeac, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		5,940
Au sieur Lardant, architecte, pour le paiement de différents travaux faits dans les bureaux du premier commis des finances, ordonnance <i>idem</i> ...		3,880
A la dame de Belbeuf, pour ce qui lui lui revenait, à compter de janvier 1783, de la pension de 4,125 livres à elle accordée en considération de son mariage, jusqu'au 19 février suivant, époque à laquelle le brevet lui en a été expédié; ordonnance <i>idem</i>		550
Au sieur Baudard de Sainte-James, trésorier de la marine et des colonies, pour être employées aux dépenses secrètes et particulières pour le service de la marine pendant les six derniers mois 1783; ordonnance <i>idem</i> .		200,000
Au sieur Thoynet, trésorier des ponts et chaussées, pour être employées au paiement des ouvrages nécessaires pour la perfection des routes et communications du pays entre le feu roi Louis XV et le prince évêque de Liège, le 24 mai 1772; ordonnance du 11 avril 1784.....		300,000
Au sieur Sompron, caissier de l'intendance générale des postes et relais du		

A reporter..... 12,743,490 liv. 4 s. 11 d.

	Report.....	12,743,490 liv. 4 s. 11 d.		
royaume, pour être distribuées aux maîtres des postes qui ont souffert dans leurs récoltes en 1783, par la grêle, le feu et les inondations; ordonnance <i>idem</i>	8,291	5		
Aux maire, échevins et assesseurs de la ville de Marseille, pour intérêts payés à diverses époques sur les sommes reçues dans l'emprunt que ladite ville a été autorisée de faire, pour servir au paiement du prix de l'arsenal vendu par le roi à ladite ville; ordonnance du 18 avril 1784..	377,601	4	4	
Au sieur de Biré, trésorier général des dépenses de la guerre, savoir : 250,000 livres pour remplacement de pareille somme payée, pendant l'année 1783, au sieur Petitjean, trésorier de la caisse et ville de Corse, pour le service dont il était chargé, et 9,278 livres 18 sols 5 deniers, pour intérêts desdites 250,000 livres; ordonnance <i>idem</i>	259,278	18	5	
Au sieur Micault d'Harvelay, tant pour appointements de commis, que pour frais extraordinaires de bureaux, pertes, avaries et autres dépenses relatives à l'emprunt de 100 millions en rentes viagères, créé par édit de décembre 1783, ordonnance <i>idem</i>	250,000			
Au sieur de Collombier, inspecteur des hôpitaux, pour le montant de tous les appointements de médecins, chirurgiens et commis qui ont travaillé sous les ordres dudit sieur de Collombier pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	4,287			
Au sieur Rouillé de l'Estang, trésorier général des dépenses diverses, pour être employées aux travaux des carrières dans les environs de Paris, pendant l'année 1783; ordonnance du 25 avril 1784.....	350,000			
Au sieur Sompron, caissier de l'intendance générale des postes et relais du royaume, pour le reste et parfait paiement de ce qui était dû aux maîtres de postes, pour leur service sur les routes de Compiègne et Fontainebleau pendant les voyages de Sa Majesté et ceux de Monsieur et de monseigneur le comte d'Artois en l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	246,076			
Au sieur Bertin, ancien ministre et secrétaire d'Etat, pour remplacement d'avances par lui faites en vertu des ordres du roi; ordonnance <i>idem</i> ...	83,987	12	2	
Au sieur Monet, caissier de la mendicité, pour être employées à la subsistance des mendiants, ordonnance <i>idem</i>	50,000			
A l'hôpital de Saint-Nicolas de Metz, pour subvenir à la dépense des enfants trouvés reçus dans ladite maison; ordonnance <i>idem</i>	20,000			
Au sieur Buffault, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Paris, pour les arrérages échus depuis le 15 mars 1783, jusqu'à la fin de ladite année, de 13,000 livres de redevance annuelle, ci-devant due par les officiers garde-nuit sur les ports et quais de la ville de Paris, supprimés par édit de février 1776 et dont le roi s'est chargé, depuis cette époque, de faire le remplacement à ladite ville de Paris; ordonnance du 2 mai 1784.....	10,291	13	4	
Au sieur de La Bove, ci-devant intendant en Bretagne, pour supplément de frais de bureaux de ladite intendance pendant l'année 1783; ordonnance du 2 mai 1784.....	6,000			
Au sieur Danse de Villoison, l'un des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour subvenir aux frais d'un voyage qu'il était sur le point d'entreprendre au mont Athos, par les ordres du roi; ordonnance du 7 mai 1784.....	12,000			
Au sieur Baudard de Sainte-James, trésorier général de la marine, pour intérêts à lui dus, à cause de portion de son service pour la marine en 1783; ordonnance du 9 mai 1784.....	10,765	4	10	
A M. le chancelier garde des sceaux, aux ministres, aux secrétaires d'Etat et autres, pour leurs appointements extraordinaires ou conservés, et leurs gratifications pendant l'année 1783; ordonnance du 16 mai 1772..	320,016	13	4	
A M. le duc Destissac, au sieur marquis de Chauvelin, au sieur comte de Cucé et au sieur de Paterne, pour remplacement du quartier retranché de leurs appointements, gages du conseil, pensions et gratifications pendant <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	6,500			
Au sieur Grand, banquier à Amsterdam, pour remplacement du quartier par lui fait par les ordres du roi; ordonnance <i>idem</i>	55,000			
Au sieur Aublay, agent des Etats de Provence, pour l'indemnité due audit pays, pendant l'année 1783, à cause de la diminution de 12 livres sur la capitation, accordée par l'arrêt du 9 décembre 1769, à tous les chefs de famille qui se sont chargés d'enfants trouvés, à la décharge des hôpitaux dudit pays; ordonnance <i>idem</i>	2,802			
Au sieur Nau, payeur des rentes, pour être par lui employées acompte du paiement des rentes dont il était chargé sur son exercice 1783; ordonnance du 23 mai 1784.....	500,000			
Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne,				

A reporter..... 16,316,387 liv. 16 s. 4 d.

	<i>Report</i>	16,316,387 liv. 16 s. 4 d.		
pour remise et frais de recouvrement, à raison de 9 deniers pour livre sur la somme de 800,000 livres payée pour le don gratuit, subsistance et exemption du duché de Bourgogne en 1783; ordonnance du 30 mai 1784.....		30,000		
Au sieur Mollin, régisseur de l'école vétérinaire établie à Alfort, pour être employées au parfait paiement des dépenses de l'école vétérinaire pendant l'année 1783; ordonnance du 30 mai 1784.....		12,000		
Au sieur Boullongne, conseiller d'Etat et ancien intendant des finances, pour l'année 1783, de pareille somme à lui accordée par forme de retraite; ordonnance du 30 mai 1784.....		12,000		
Au sieur de Corméré, chargé de travailler à un plan de réforme sur les traites et gabelles, pour frais et fournitures de ses bureaux, pendant le quartier d'octobre 1783; ordonnance <i>idem</i>		4,769	10	
Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme qu'il avait fait payer aux sieurs Stouty et aux sieurs Hazenfrenz et d'Hellancourt, envoyés par les ordres du roi pour visiter différentes mines en Hongrie; ordonnance du 6 juin 1784.....		3,031	14	
Aux représentants et héritiers, Nicolas Perrin, l'un des petits valets de pied du feu roi de Pologne, à raison de 200 pour chacune des années 1775, 1776 et 1777 des appointements conservés dont il jouissait en ladite qualité; ordonnance du 6 juin 1784.....		600		
Au sieur Mesnard de Chousy, pour remboursement des 7,500 livres du traitement annuel et viager dont il jouissait en qualité de secrétaire des commandements de feu M. le dauphin, père du roi; ordonnance du 13 juin 1784.....		74,074		
Au sieur Imbert, caissier général de l'administration des domaines, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Le Bret, greffier en chef du parlement de Paris, pour ses gages pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		18,000		
Au même, pour remplacement de pareille somme par lui payée pour la gratification accordée, pendant l'année 1783, aux commis du sieur Hamelin, ci-devant l'un des premiers commis du contrôle général des finances; ordonnance dudit.....		4,200		
Aux héritiers du feu sieur comte de La Suze, pour les intérêts à 5 pour 100, pendant l'année 1783, des 70,813 liv. 18 sol. 8 den. restant dues de la somme principale des 106,220 liv. 18 sols, à laquelle par arrêt du conseil du 27 février 1767, ont été liquidées les finances de l'engagement de la baronnie de Longaulnay, dont jouissait ledit feu sieur comte de La Suze, et que le feu roi avait retirée de ses mains pour en faire la cession à M. le comte d'Eu; ordonnance <i>idem</i>		3,540	13	8
Au sieur Trudon, payeur des charges assignées sur les fermes et caution du sieur Fondvielle, commis, pour achever les exercices du feu sieur Couet d'Eaubonne, pour la remise de pareille somme à lui faite et à laquelle ledit sieur Fondvielle avait été condamné lors des jugements et appurements des comptes de ses exercices 1769, 1770 et 1771.....		3,088	1	2
Au sieur de La Rue, syndic en charge de la compagnie des notaires de Paris, pour honoraires et frais dus à ladite compagnie pour raison des emprunts ordonnés par les édits de février 1770, août 1780, février et mars 1781, janvier et décembre 1782; ordonnance du 20 juin 1784.....		2,200,000		
Au sieur Le Couteulx, receveur général de la loterie de France, pour remboursement de diverses dépenses relatives à l'administration de la loterie, pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		58,705	8	
Au sieur de Joubert, trésorier de la province de Languedoc, pour remise accordée à ladite province pendant l'année 1783, 150,000 livres pour ouvrages pendants de la navigation de Beaucaire à Aigues-Mortes, et 50,000 livres accordées pendant 10 ans, à compter de 1782, pour les travaux commencés sur la haute et basse Garonne; ordonnance <i>idem</i>		200,000		
Au même, pour remise et frais de voiture sur 1,669,653 livres 11 sols 7 den. qu'il avait été chargé de faire passer en espèces à Toulon, pour le service de la marine pendant l'année 1783; ordonnance du 27 juin 1784.....		7,848	10	
Au sieur du Tartre, trésorier général des bâtiments, à titre de complément des dépenses desdits bâtiments pendant l'année 1783.....		178,670		
Au sieur d'Ornenson, ancien contrôleur général des finances, pour ce qui lui revenait, à compter du 1 ^{er} avril 1783 jusqu'au 1 ^{er} novembre de ladite année, du traitement annuel de 200,000 livres à lui accordé en ladite qualité; ordonnance du 4 juillet 1784.....		116,666	13	4
	<i>A reporter</i>	19,243,182 liv. 6 s. 6 d.		

	Report.....	19,243,182 liv. 6 s. 6 d.	
Au sieur Rouillé de l'Estang, trésorier général des dépenses diverses, pour, avec 476,932 livres ci-devant payées, faire celle de 600,932 livres pour employer au parfait paiement de l'acquisition des terrains et de la construction du nouveau couvent des Capucins de la Chaussée-d'Antin; ordonnance du 4 juillet 1784.....	124,000		
Au même, pour avec 71,700 livres ci-devant payées, faire celle de 181,700 livres pour le parfait paiement des dépenses ordonnées pour la couverture de la nouvelle halle; ordonnance <i>idem</i>	110,000		
Au même, pour le paiement des dépenses occasionnées par la publication de la paix; ordonnance <i>idem</i>	18,000		
Aux sieurs et dame de Pruns, pour, avec 12,000 livres ci-devant ordonnées, faire la somme de 24,000 livres accordée aux sieurs et dame de Pruns, sur le prix de l'office de trésorier de France, au bureau des finances de Riom, tombé vacant aux parties casuelles par le décès du sieur de Ligonie de La Bastide, propriétaire et pourvu dudit office, et frère de ladite dame de Pruns; ordonnance <i>idem</i>	12,000		
A l'hôpital de Chartres, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant l'année 1783; ordonnance 1783	4,790	4	
A l'hôpital d'Orléans, pour <i>idem</i>	3,972	13	7
Au sieur d'Autignate, pour les intérêts, à compter du 1 ^{er} janvier 1782 jusques et compris le 16 novembre 1783, du prix de l'office de receveur particulier des finances de l'élection de Bayeux dont il était propriétaire, et dans lequel il avait négligé de se faire recevoir; ordonnance du 11 juillet 1784.....	5,077	19	3
Au sieur Le Prince, receveur particulier des finances d'Agen, pour intérêts à diverses époques des sommes par lui payées au Trésor royal les 1, 2, 29 avril et 6 mai 1784, pour compléter celle de 246,500 livres montant de la finance de son office et dont les gages ne lui ont été alloués qu'à compter du 21 juin 1783, jour de sa prestation de serment; ordonnance du <i>idem</i>	1,801	13	10
Au sieur Ducluzeau de Fazard, receveur particulier des finances de l'élection de Condom, pour remplacement d'intérêts, <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	1,743	2	10
Au sieur Orcelle, receveur particulier <i>idem</i> , pour remplacement d'intérêts <i>idem</i>	1,102	10	
Au sieur de Pommery, ci-devant intendant de Mesdames, pour l'année 1783, de son traitement annuel; ordonnance du 18 juillet 1784.....	12,000		
Au sieur Noguier de Malijay, receveur général des finances des terres adjacentes de Provence, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur David, imprimeur à Aix, pour frais d'impression et fournitures de bureaux de l'intendance pendant l'année <i>idem</i> , ordonnance <i>idem</i>	3,620	10	
Au sieur de Boisneuf de Sennevière, l'un des trésoriers de France rétabli par édit de juin 1782, pour lui tenir lieu d'un quartier de gages attribués à son office, et à compter du 28 juin 1782, jusqu'au dernier décembre 1782, sur le pied de 1,583 liv. 10 s. par an; ordonnance <i>idem</i> .	2,388	8	11
Au sieur Osmond, trésorier de France, <i>idem</i> , pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>id.</i>	1,841	13	6
Au sieur Girard, trésorier de France, <i>idem</i> , pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i> .	1,733	9	
Au sieur Boursier, trésorier de France, <i>idem</i> , pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>id.</i>	1,733	9	
Au sieur Martin, <i>idem</i> , pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	1,671	19	9
Au sieur Riquet, <i>idem</i> , pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	1,671	19	9
Au sieur de La Garde d'Auberty, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	1,671	19	9
Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme qu'il avait fait tenir à M. le marquis de Noailles, ambassadeur du roi à Vienne, pour les causes énoncées en l'ordonnance du 26 juillet 1784..	1,226	13	4
Au sieur Boutin, trésorier général de la marine et des colonies, pour appointements de commis, frais de bureaux et loyer de maison pendant l'année 1783; ordonnance du 1 ^{er} août 1784.....	82,900		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée pour frais d'escompte et de port d'argent par lui payés dans les différents ports du royaume pendant l'année 1783; ordonnance du 1 ^{er} août 1784.....	74,986	4	10
Aux administrateurs de l'hôpital du Havre, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	6,192		
Au sieur Laugier, trésorier de l'hôpital des Quinze-Vingts, pour intérêts à 15 0/0, pendant les six derniers mois 1783, des quatre millions de livres remis au Trésor royal par les acquéreurs du terrain de l'ancien emplacement dudit hôpital; ordonnance du 8 août 1784.....	100,000		
Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme par lui payée à différents trésoriers, receveurs généraux, caissiers et autres			
	A reporter.....	19,819,708 liv. 18 s. 4 d.	

	Report	19,819,708 liv. 18 s. 4 d.	
personnes, sur les quittances du sieur Deschamps, trésorier général de la Monnaie, pour valeur des sous de billon par eux remis à l'Hôtel des Monnaies en exécution de l'arrêt du conseil du 21 janvier 1781 ; ordonnance <i>idem</i>	104,600		
Audit sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme par lui payée aux représentants le cardinal de la Rocheaymon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, pour parfait paiement des droits seigneuriaux qui lui étaient dus pour raison d'acquisitions faites par le feu roi, de l'hôtel de Condé et de diverses maisons qui se sont trouvées dans la censive de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés ; ordonnance du 15 août 1784.....	190,000		
Au sieur Geoffroy d'Assy, caissier de la caisse commune des recettes générales, pour appointements des commis et frais de bureaux ; ordonnance dudit jour	254,502	9	4
Au sieur de La Ferté, trésorier de la maison de Monsieur, à compte de l'indemnité due à Monsieur pour raison de la suppression de la casualité des offices supprimés dans son apanage, jusqu'au 1 ^{er} janvier 1783 ; ordonnance du 16 août 1784.....	154,549	15	8
Au sieur de Joubert, trésorier des Etats de Languedoc, par forme de remise sur les impositions de ladite province, pour l'année 1783, à cause des dommages et non valeurs qu'elle a pu supporter par les accidents survenus dans le cours de ladite année ; ordonnance du 22 août 1784.	400,000		
Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme par lui versée dans la caisse des affaires étrangères, en exécution des ordres du roi ; ordonnance du 22 août 1784.....	500,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui avancée à M. le duc de Caylus, en exécution des ordres du roi ; ordonnance <i>idem</i>	45,000		
A l'hôpital de Perpignan, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison pendant l'année 1783 ; ordonnance du 29 août 1784.....	6,000		
Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, pour remplacement de pareille somme par lui payée au premier secrétaire de l'intendance de Bourgogne, pour augmentation d'appointements et frais de bureaux pendant l'année 1783 ; ordonnance <i>idem</i>	3,000		
Au sieur Geoffroy d'Assy, caissier de la caisse commune des recettes générales des finances, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Mollin, régisseur de l'École royale vétérinaire, pour être par lui employée au paiement des dépenses ordinaires de ladite école pendant l'année 1783 ; ordonnance du 5 septembre 1784.....	60,000		
Au sieur Lamouroux, receveur général des finances de la généralité de Moulins, pour remplacement de pareille somme par lui payée en l'acquit des débets du sieur Frauquet, ci-devant receveur des tailles de l'élection de Gannat, généralité de Moulins ; ordonnance du 5 septembre 1784.....	49,093	9	10
Au sieur Beaugeard, trésorier des Etats de la province de Bretagne, pour remplacement de pareille somme par lui payée, pour la destruction de la mendicité pendant l'année 1783.....	2,000		
Au sieur Buffault, ci-devant trésorier de la ville de Paris ; savoir : 19,698 liv. 6 d. pour le montant des intérêts pendant l'année 1783, des capitaux fournis dans l'emprunt de 500,000 livres fait à Gênes pour le compte du roi, en vertu de l'arrêt du conseil du 31 octobre 1782, et 20,800 livres pour commission ; ordonnance du 5 septembre 1784.....	40,488		6
A lui, pour être par lui employées tant au paiement des honoraires des prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris, qu'au remboursement des frais par eux faits, relativement aux tirages des loteries établies par arrêts des 7 décembre 1777, 29 octobre 1780, édit de décembre 1782 et arrêts des 5 avril et 4 octobre 1783 ; ordonnance du 12 septembre 1784.....	53,927		
Au sieur Claude Fay, munitionnaire des vivres de la marine, pour remplacement des dépenses particulières et extraordinaires concernant le service de la marine, pendant l'année 1783 ; ordonnance du 17 septembre 1784.....	84,717	6	1
Au sieur de Joubert, trésorier de la Bourse de Languedoc, pour le remboursement de pareille somme par lui avancée, pendant l'année 1783, au sieur de Saint-Priest, intendant en Languedoc, pour la subsistance des munitionnaires ; ordonnance du 18 septembre 1784.....	18,720		
A lui, comme faisant moitié de celle de 27,109 liv. 3 s. pour le montant de l'état arrêté par les commissaires du conseil, le 16 janvier 1784, des sommes payées par le sieur de Joubert pour frais relatifs à la vérification faite pendant l'année 1783 de l'état des communautés qui compo-			
	A reporter.....	21,786,307 liv. » s. 9 d.	

	Report.....	21,786,307 liv. s. 9 d.	
saient ladite province; ordonnance du 19 septembre 1784.....	13,554	11	6
A lui, pour remplacement, pendant l'année 1783, des 2 vingtièmes et 2 s. pour liv. du dixième auxquels était imposé M. le maréchal prince de Soubise, pour raison des droits de péage par eau et par terre, dont il jouissait et qui ont été réunis au domaine de Sa Majesté par arrêt du 15 juillet 1771; ordonnance <i>idem</i>	11,483	14	
A lui, pour remplacement <i>idem</i> , payé à M. le prince de Conty, pour les 2 vingtièmes et les 2 s. pour liv. du dixième pendant l'année 1783, des revenus des biens et droits nobles par lui possédés en Languedoc, desquelles impositions Sa Majesté l'a déchargé; ordonnance <i>idem</i>	6,251		2
A lui, pour remplacement de pareille somme à laquelle s'est trouvée induement imposée sur les rôles de la taille pendant les années 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783 la communauté de Srenac pour la quantité de 90 arpents, 32 perches de bois qui appartenaient au feu sieur marquis de Pierre de Bernis, cédés au roi, à titre d'échange, par arrêt du 11 mai 1771; ordonnance du 19 septembre 1784.....	1,027	3	6
Au sieur Fenouillot de Quingey, inspecteur général et premier commis des salines, tant pour ses appointements en ladite qualité, que pour ceux de ses commis et frais de bureaux pendant les six derniers mois 1783; ordonnance du 26 septembre 1784.....	16,950	3	
A l'hôpital d'Avranches, pour nourriture et entretien des enfants trouvés, reçus dans ladite maison depuis l'année 1779, jusqu'au 1 ^{er} octobre 1783; ordonnance du 3 octobre 1784.....	10,467	18	
A l'hôpital d'Orange, <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	6,170	12	4
Au sieur de Joubert, trésorier des Etats de Languedoc, pour, avec 308,000 livres qu'il avait reçues du sieur d'Arras, lors trésorier de la caisse des arrérages, faire la somme de 7,216,160 liv. 1 s. 3 d. pour remplacement de pareille somme par lui employée, tant au paiement des arrérages pendant l'année <i>idem</i> , qu'au remboursement de partie des capitaux de rentes constituées par ladite province, pour le compte du roi, en exécution des arrêts du conseil des 26 mai 1758, 9 janvier 1766, février 1767; ordonnance du 3 octobre 1784.....	4,136,160	1	3
A la demoiselle Germain, veuve du feu sieur Cochin, conseiller d'Etat, pour remboursement et extinction de 9,000 livres de rentes viagères créées par édit de décembre 1768, et constituées originairement sur la tête dudit feu sieur Cochin et sur celle de la feu comtesse de Vaux, sa fille, le tout en exécution de l'arrêt du conseil du 27 avril 1784; ordonnance du 10 octobre audit an.....	90,000		
Au sieur Barnoud, garde des registres du contrôle général des finances, par forme de gratification extraordinaire à cause de la vérification et du contrôle des quittances de finances expédiées relativement à l'emprunt de 100 millions créé par édit de décembre 1783; ordonnance du 10 octobre 1784.....	20,000		
Au sieur Noguier de Malijay, receveur général des finances des terres adjacentes de Provence, pour pareille somme par lui payée à différents habitants de la vallée de Barcelonette; ordonnance <i>idem</i>	21,059	17	
Au sieur Le Canus, pour intérêts à 5 0/0, à compter du 1 ^{er} janvier 1783 jusqu'au vingt-cinquième octobre suivant, des 81,000 livres montant du remboursement du prix de la finance de son office de receveur de tailles de l'élection de Valognes; ordonnance <i>idem</i>	3,712	10	
Au sieur de Joubert, trésorier des Etats de Languedoc, pour remplacement <i>idem</i> , pareille somme, pour laquelle le sieur vicomte de Polignac a été employé dans les rôles de la capitation desdits Etats, pour les années 1781, 1782 et 1783; ordonnance <i>idem</i>	1,858	10	
Au sieur marquis de Souches, grand prévôt de l'hôtel de Sa Majesté, la somme de vingt mille livres, par forme d'indemnité de la perte par lui éprouvée de partie des marchands privilégiés qui étaient sous sa charge; ordonnance du 17 octobre 1784.....	20,000		
Aux sieurs Vandenyver et Pascaud, tant pour remplacement du déficit résultant de la fabrication de 4 millions de piastres, dont ils avaient été chargés de faire l'extraction en octobre 1783, que pour gratification en considération de ce travail; ordonnance du 24 octobre 1784.....	422,382	17	4
Au sieur comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'Etat, président du conseil royal des finances, pour le second tiers des 216,900 livres montant de la vente faite au roi, du droit de gabelles, ou droit de la vente exclusive du sel dans la baronnie de Welferdingen Lorraine, qui lui appartenait comme propriétaire de ladite seigneurie; ordonnance du 31 octobre 1784.....	72,300		
Au sieur Meulan d'Ablois, ci-devant intendant de la généralité de Montauban, pour supplément d'appointements en ladite qualité, pendant			

A reporter 26,629,686 liv. 7 s. 9 d.

	Report.....	26,629,686 liv. 7 s. 9 d.		
	l'année 1783 ; ordonnance <i>idém</i>	4,610		
	Au sieur Beugeard, trésorier des Etats de Bretagne, pour remplacement de pareille somme payée à la veuve Vatar, imprimeur à Rennes, pour fournitures d'impressions pour les bureaux de l'intendance, pendant l'année 1783 ; ordonnance <i>idém</i>	1,935	10	
	A M. le duc de Coigny, gouverneur du château de Choisy, pour le paiement des dépenses extraordinaires faites audit château pour le service du roi, dans les différents séjours que Sa Majesté y avaient faits pendant l'année 1783 ; ordonnance du 7 novembre 1784.....	139,730	12	5
	Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme payée au sieur marquis de Noailles, pour employer aux dépenses occasionnées par la visite des mines de Corinthe et de Schemnitz en Hongrie ; ordonnance <i>idém</i>	2,685	6	3
	Au sieur de La Rue, syndic en charge de la compagnie des notaires de Paris, tant pour les honoraires dus aux cent-treize notaires à Paris, relativement à l'emprunt viager créé par édit de décembre 1783, que pour indemnité de différents frais et déboursés ; ordonnance du 14 octobre 1784.....	1,236,248		
	Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme par lui payée à titre d'avance, pour le service des Etats-Unis de l'Amérique ; ordonnance <i>idém</i>	1,121,100	4	8
	Au sieur Micault d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme payée aux sieurs Curt et Melon, commissaires députés aux îles de France et de Bourbon, pour la vérification du papier-monnaie existant dans les dites îles ; et au sieur Cautat, secrétaire de la commission, tant pour six mois d'avance de leurs appointements, que pour gratification relativement à leurs frais de voyage ; ordonnance <i>idém</i>	42,000		
	A lui, pour remplacement de pareille somme par lui avancée pour l'excédent des dépenses faites en 1783, pour l'ustensile, fourrages et casernement des troupes en Bretagne, au delà du fonds que ladite province avait fourni pour lesdites dépenses pendant la même année ; ordonnance <i>idém</i>	338,637	13	2
	Au sieur Pin, trésorier des Etats du pays et comté de Provence, pour remplacement de pareille somme par lui employée au paiement des arrérages des capitaux reçus jusqu'au 31 décembre 1783, dans l'emprunt de 4,000,000, ouvert en exécution de l'édit de janvier 1782, ordonnance <i>idém</i>	184,804	1	11
	Aux procureurs du pays et comté de Provence, pour honoraires à cause de leurs peines relativement à l'emprunt ; <i>idém</i>	36,800		
	A la dame comtesse de Coaslin, pour l'année 1783 du traitement annuel et sans retenue à elle fait par Sa Majesté, suivant sa décision du 21 avril 1771 ; ordonnance <i>idém</i>	22,000		
	Au sieur de Laussat, receveur général des finances de Navarre, de Béarn, pour ses taxations sur le pied de quatre deniers pour livre sur la recette par lui faite des donations et subsistances des pays de Foix, Bigorre, Marsan, Nebouzan et Vallées, pendant les années de ses exercices, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781 et 1783 ; ordonnance <i>idém</i>	6,682	5	6
	Au feu sieur d'Harvelay, pour remplacement de pareille somme par lui payée à divers trésoriers, receveurs généraux, caissiers et autres personnes, sur les quittances du sieur Deschamps, trésorier de la Monnaie, pour valeur des sous de billon par eux remis à l'Hôtel des Monnaies, en exécution de l'arrêt du conseil du 21 janvier 1781 ; ordonnance du 2a octobre 1784.....	79,455	17	
	Au sieur Guérineau de La Varenne, receveur particulier des finances de l'élection de Château-Dun, pour intérêts à 5 0/0, à compter de janvier 1783, jusqu'au 3 mai suivant, jour de sa prestation de serment, des 103,500 livres montant du prix de la finance de son office ; ordonnance <i>idém</i>	1,578	7	6
	A M. le duc d'Aiguillon, pour remplacement de pareille somme pour laquelle il était employé, pour l'année 1767, dans le compte des droits d'assistance aux Etats de Bretagne, en qualité de commissaire de Sa Majesté auxdits Etats, laquelle somme avait été reportée aux Trésor royal comme partie non réclamée ; ordonnance <i>idém</i>	200		
	A l'hôpital de Calais, pour nourriture et entretien des enfants trouvés dans ladite maison, pendant les années 1779, 1780, 1781, 1782 et 1783 ; ordonnance du 5 décembre 1784.....	9,150	8	
	Au sieur Randon, receveur particulier des finances de l'élection de Soissons, pour intérêts à 5 0/0, à compter du 1 ^{er} janvier 1783, au 6 septembre suivant, jour de sa prestation de serment des 124,000 livres, montant de la finance de son dit office ; ordonnance <i>idém</i>	3,586	10	6
	A reporter	29,859,780 liv. 13 s. 1 d.		

	Report.....			29,859,780 liv. 13 s. 1 d.
Au sieur Beugeard, trésorier des Etats de Bretagne, pour intérêts des avances par lui faites relativement à l'ustensile, fourrages et casernement des troupes en Bretagne, pendant l'année 1783; ordonnance du 12 décembre 1784.....		17,686	14	11
A M. le duc de Penthièvre, pour indemnité pendant l'année 1783, des revenus casuels qui étaient ci-devant attachés à la charge de grand-veneur de France; ordonnance <i>idem</i>		12,000		
Au sieur Veillet de Veaux, receveur particulier des finances de Meaux, pour intérêts du 1 ^{er} janvier 1783 au 4 septembre suivant, jour de sa prestation de serment, des 124,000 livres montant du prix de la finance de son office; ordonnance <i>idem</i>		3,686	7	
Aux présidents, lieutenants, assesseurs et élus de l'élection de Paris, pour leur tenir lieu d'un quartier de gages pendant l'année <i>idem</i>		18,500		
Au sieur Beugeard, trésorier des Etats de Bretagne, pour les dépenses relatives à la destruction de la mendicité, pendant les mois d'avril, mars et juin 1783; ordonnance du 19 décembre 1784.....		5,500		
Au sieur de Vergennes, ci-devant intendant d'Auch, pour supplément d'appointements en ladite qualité; ordonnance du 26 décembre 1784..		4,610		
A Nicolas Sazard, adjudicataire des fermes, pour indemnité à lui due relativement aux sels par lui fournis à la république de Valais, pendant la troisième année de son bail, en exécution de la décision du conseil, du 25 janvier 1740; ordonnance <i>idem</i>		895	16	8
Au sieur de Valcourt, commis au dépôt d'histoire et de droit public de mon royaume, pour portion de frais de travail nécessaire dont il était chargé pour parvenir à la collection des historiens de France; ordonnance du 2 janvier 1785.....		7,200		
Au sieur baron d'Ogny, intendant général des postes et relais du royaume, pour l'année 1783 de son traitement annuel; ordonnance du 16 janvier <i>idem</i>		140,000		
Au sieur Demenon, entrepreneur de la manufacture de haute et basse lisse à Beauvais; ordonnance <i>idem</i>		19,405		
Au sieur baron de Breteuil, pour les quatre derniers mois 1783, des 28,675 livres à lui accordées annuellement; ordonnance du 30 janvier 1785.....		9,558	6	8
Au sieur Beugeard, trésorier des Etats de Bretagne, pour remplacement de pareille somme montant du supplément omis dans les rôles arrêtés pour les années 1782 et 1783, de la capitation des officiers du Parlement de Bretagne, laquelle s'était trouvée comprise dans l'abonnement général de ladite province; ordonnance du 30 janvier 1785.....		383	14	3
A M. le maréchal prince de Soubise, gouverneur du château de la Muette, pour l'excédent des dépenses faites audit château pendant l'année 1783, ordonnance du 6 février 1785.....		218,546	10	3
Au sieur Amelot, ci-devant secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, pour ce qui lui revenait depuis le 1 ^{er} janvier 1783, jusques et compris le 17 novembre suivant, du supplément de traitement à lui accordé à raison de 102,786 livres par an; ordonnance du 13 février 1785.....		90,508	15	8
Au sieur baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'Etat, pour ce qui lui revenait, à compter du 18 novembre 1783, jusqu'à la fin de ladite année, du supplément de traitement à lui accordé, à raison de 102,786 livres par an; ordonnance du 13 février <i>idem</i>		12,277	4	4
Au sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, pour les appointements et frais de ses bureaux pendant l'année 1783; ordonnance du 20 février <i>idem</i>		44,200		
A lui, pour remplacement de pareille somme, payée à quatre commis de ses bureaux, à titre d'augmentation d'appointements pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		5,325		
Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, pour le montant de l'indemnité due audit duché, à cause du payement fait tant au trésorier de la guerre, qu'aux autres comptables, par différents officiers et autres ayant des possessions en Bourgogne, pour leur capitation de l'année 1783, laquelle s'est trouvée comprise dans l'abonnement fait par lesdits Etats pour ladite imposition; ordonnance <i>idem</i> ..		10,066	11	
A lui, pour remplacement de pareille somme payée au sieur Carpentier, pour frais de courses extraordinaires; ordonnance <i>idem</i>		228		
Au sieur Baudard de Sainte-James, trésorier général de la marine et des colonies, pour intérêts, à 5 pour 100, des 9,224,756 liv. 6 s. 2 den., montant des lettres de change et traites des colonies, dont le payement a été retardé d'un an, conformément à l'arrêt du conseil du 23 février 1783; ordonnance du 27 février 1785.....		461,237	16	5
	A reporter.....			30,941,596 liv. 9 s. 3 d.

Report..... 30,941,596 liv. 9 s. 3 d.

Au sieur Richer, pour remboursement de pareille somme par lui payée au sieur de La Garde, pour la survivance de la place de maître de musique des enfants de France; ordonnance <i>idem</i>	20,000		
Au sieur Guerin de Vaux, pour intérêts, à 5 pour 100, à compter du dernier décembre 1782, date de son dépôt au Trésor royal des 111,000 liv. montant de la finance de ses deux offices de receveur particulier des finances de l'élection de Melun, jusqu'au 19 février de ladite année, date de sa réception auxdits offices; ordonnance <i>idem</i>	740		
Au sieur de Reverseaux, intendant de La Rochelle, pour supplément d'appointements en ladite qualité, pendant l'année <i>idem</i> ; ordonnance du 6 mars 1785.....	4,610		
Au sieur Boutin, trésorier général de la marine et des colonies, acompte de celle de 408,000 livres à lui accordée pour les frais restant à faire pour les façons et vacations de la reddition des comptes de ses exercices 1781 et 1782; ordonnance du 13 mars 1785.....	60,000		
Au sieur Robert Carabeux, chargé de la régie générale des postes, pour remplacement de pareille somme à lui due pour l'affranchissement du port des lettres écrites sous le contreseing des ministres des finances; ordonnance du 20 mars <i>idem</i>	160,000		
Au sieur Gauthier de Lisolles, caissier général de la régie des postes, pour l'année 1783 des intérêts, à 5 pour 100, des 200,000 livres de cautionnement par lui déposées au Trésor royal; ordonnance <i>idem</i> ...	10,000		
Au sieur Aublay, agent des États de Provence, pour le secours de pareille somme accordée en 1783 aux communautés qui ont essuyé des pertes, ordonnance du 27 mars 1785.....	50,000		
Au sieur Le Maître de Saint-Peravy, pour remplacement de ses gages des années 1765, 1766, 1767, 1768, 1770, 1771 et 1775, reportés au Trésor royal comme parties non réclamées; ordonnance <i>idem</i>	339	10	
Au sieur Grandclosmeslé, chargé d'une expédition de commerce pour la Chine, pour parfait paiement des fonds empruntés pour ladite expédition, suivant le compte arrêté par le contrôleur général des finances; ordonnance du 3 avril 1785.....	1,137,264	2	11
Au sieur Fleuret, fontainier des aqueducs du château de Vincennes, pour le restant du montant des ouvrages par lui faits auxdits aqueducs, pendant les années 1779, 1782 et 1783; ordonnance du 17 avril 1785..	166		6
Au sieur Guyot de La Lanne, pour intérêts, à 5 pour 100, du 1 ^{er} janvier 1783 au 23 mars suivant, des 260,000 livres par lui déposées au Trésor royal pour le prix de la finance de ses offices de receveur particulier des finances de l'élection de Cahors; ordonnance du 1 ^{er} mai 1785.....	2,547	12	10
A Nicolas Salzard, adjudicataire des fermes générales, qu'il avait été autorisé par l'article 10 du résultat du conseil du 19 mars 1780, de porter en déduction du prix de la troisième année de son bail, ordonnance du 29 mai 1785.....	3,600,000		
Audit sieur Nicolas Salzard, pour intérêts, à 5 pour 100, pendant l'année 1783, des 63,960,000 livres dont il avait fait le prêt, suivant l'article 12 du résultat de son bail, du 19 mars 1780; ordonnance <i>idem</i> ...	3,198,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Bolioud de Saint-Julien, receveur général du clergé; savoir: 1,000,000 de livres pour l'année 1783 de pareille somme aliénée par édit d'août 1780, pendant quatorze années, à titre d'engagement au clergé de France, pour être employée à l'extinction de partie des capitaux de l'emprunt du mois de juin 1780; 1,200,000 livres pour l'année 1783, de pareille somme aliénée par édit de novembre 1782, pendant 20 années audit clergé, et 150,000 livres pour les six derniers mois 1783 des 300,000 liv. assurées audit clergé au retour de la paix, par augmentation aux 120,000 livres ci-dessus; ordonnance du 29 mars 1785.....	2,350,000		
A lui, pour le montant du traitement fixé par l'arrêt de règlement du 9 janvier 1780, à raison de 30,000 livres pour chacune des 40 places de fermiers généraux et pour celui attribué à la quarante et unième place de fermier général, pour être réparti aux principaux sujets attachés à l'administration de la ferme générale à Paris, et ce pour la troisième année de son bail; ordonnance <i>idem</i>	1,230,000		
A lui, pour les intérêts à quatre et demi pour cent du montant des billets des fermes dont la suppression a été ordonnée par arrêt du 18 février 1770, que ledit Salzard a été autorisé, par l'article 10 du résultat du conseil, de porter en déduction sur le prix de son bail, et dont le principal s'est trouvé réduit pour la troisième année dudit bail, à la somme de 8,935,000 livres; ordonnance <i>idem</i>	402,075		
Audit sieur Nicolas Salzard, pour l'année 1783, du dividende de 2 pour 100, attribué par l'arrêt du règlement du 9 janvier 1780, aux			

A reporter..... 43,167,338 liv. 16 s. 6 d.

	<i>Report</i>	43,167,338 liv. 16 s. 6 d.		
14,760,000 livres que le roi s'est réservé de rembourser à la ferme générale dans le courant de son bail, conformément à l'article 13 du résultat du conseil du 19 mars 1780; ordonnance <i>idem</i>		295,200		
A lui, pour remplacement de pareille somme payée, conformément à différents arrêts et règlements, à plusieurs présidents et officiers, pour leurs appointements relativement à différentes commissions extraordinaires du conseil dont ils avaient été chargés; ordonnance <i>idem</i>		246,200		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Baudard de Sainte-James, trésorier de la marine, pour employer aux dépenses des charges assignées sur le produit du domaine d'Occident; ordonnance <i>idem</i>		180,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée aux fermiers généraux, pour frais particuliers de bureaux; ordonnance <i>idem</i>		142,400		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur de La Ferté, trésorier de la maison de Monsieur, pour l'année 1783.....		116,180		
Au sieur Nicolas Salzard, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur de La Ferté, trésorier de la maison de Monsieur, pour l'année 1783, des quatre parties de rentes perpétuelles, assignées sur les fermes appartenantes à Monsieur; ordonnance <i>idem</i>		102,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Randon de Pommery, ci-devant intendant de Mesdames, pour l'année 1783, de deux parties de rentes viagères appartenantes à Mesdames, et affectées sur le produit des fermes; ordonnance <i>idem</i>		85,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée pour l'acquittement des charges ordinaires, comprises dans le résultat de son bail; ordonnance <i>idem</i>		67,409	2	5
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée à différents commis généraux à la descente des sels, pour leurs appointements pendant la troisième année de son bail, ordonnance <i>idem</i>		62,200		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Saussey, receveur des impositions de la ville de Paris, pour la capitation des fermiers généraux et de leurs adjoints pendant l'année 1783.....		50,837	10	
Audit sieur Nicolas Salzard, pour remplacement de pareille somme par lui payée au prince de Conty, pour l'année 1783, de la rente perpétuelle à lui appartenant et assignée sur les fermes; ordonnance <i>idem</i>		40,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée aux pensionnaires de feu M. le comte de Clermont, pour les arrérages de leurs rentes viagères de l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		39,290	16	8
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée; savoir: 16,800 livres au sieur Cornuau, trésorier de M. le duc de Penthièvre, et 1,200 livres au sieur de Serilly, trésorier général de la guerre, pour lui tenir lieu de l'augmentation de paye, ordonnée au régiment des gardes suisses, pour indemnité de la différence du prix du sel et du tabac; ordonnance <i>idem</i>		28,800		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée aux propriétaires des rentes dues par les compagnies des gardes du corps, pour les arrérages pendant l'année 1783, des rentes perpétuelles qui leur étaient dues par privilège sur l'hôtel des gardes du corps à Versailles; ordonnance du 20 mai 1785.....		23,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée à différents gouverneurs de province, pour les gratifications à eux attribuées; ordonnance <i>idem</i>		9,532		
Au sieur Nicolas Salzard, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Brayard, commis employé à la balance du commerce, pour ses appointements en ladite qualité pendant l'année <i>idem</i>		6,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Loyseau de Berenger, trésorier de M. le duc d'Orléans, pour indemnité à lui due; ordonnance <i>idem</i>		6,000		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée, tant aux principaux officiers qu'aux substitués du procureur général du conseil souverain de Roussillon pour les gratifications attribuées à leurs offices; ordonnance <i>idem</i>		4,500		
A lui, pour remplacement de pareille somme payée au sieur Couturier, receveur particulier des gages de la compagnie du guet de la ville de Lyon, et par lui employée au paiement desdits gages pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		3,607	0	
A lui, pour remplacement de pareille somme payée au sieur marquis de Noailles pour les arrérages, pendant l'année 1783, d'une rente viagère de pareille somme à lui appartenant et assignée sur les fermes; ordonnance <i>idem</i>		3,000		
	<i>A reporter</i>	44,678,495 liv. 15 s. 7 d.		

	<i>Report</i>	44,678,495 liv. 15 s. 7 d.		
A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Cornuau, receveur de l'hôpital des Quinze-Vingts, pour tenir lieu audit hôpital de l'exemption du droit de 8 ^e et cantines françaises dont il jouissait; ordonnance <i>idem</i>		1,500		
Audit sieur Nicolas Salzard, pour la 2 ^e année de pareille somme, montant de l'indemnité accordée à la ferme générale, relativement à l'augmentation des frais de brigades et d'employés dans les différentes provinces du royaume; ordonnance du 12 juin 1785.....		442,428		
Au sieur Radix de Chevillon, trésorier payeur des gages du parlement de Paris, pour être employé au paiement des gages des officiers dudit parlement pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>		297,106	1	7
Au sieur Ribes, receveur général des finances de Roussillon et pays de Foix, pour remplacement de pareille somme payée conformément aux ordres du roi, pour les dépenses relatives à la destruction de la mendicité; ordonnance du 3 juillet 1785.....		7,327	12	7
Au sieur Dufour de Villeneuve, intendant de Bourges, pour supplément d'appointements en ladite qualité; ordonnance <i>idem</i>		4,610		
Au sieur de Maudbuy, avocat général de la chambre des comptes, pour une année échue le 1 ^{er} juillet 1783, du traitement de pareille somme à lui accordée; ordonnance <i>idem</i>		1,000		
A M. le duc de Villeroy, pour l'année échue, le 10 décembre 1783, de l'indemnité annuelle accordée à feu Madame la duchesse de Lesdiguières dont M. le duc de Villeroy était héritier; ordonnance du 17 juillet 1785.		9,000		
Au sieur Carnot, commis par lettres patentes du 30 mai 1784 aux exercices du feu sieur Tronchin, trésorier général du marc d'or, pour être employé au paiement des rentes constituées sur l'ordre du Saint-Esprit pendant l'année 1783; ordonnance du 24 juillet 1785.....		118,430	4	
Au sieur Rouillé de l'Étang, trésorier, payeur général des dépenses diverses, pour être par lui employé au paiement des dépenses relatives au département des mines pendant l'année 1783; ordonnance du 7 août 1785.....		104,000		
Au sieur Carabeux, régisseur général des postes du royaume, pour le remboursement des ports de lettres reçues et écrites pendant l'année 1783 par les gouverneurs et officiers généraux commandant dans les provinces et généralités du royaume; ordonnance du 28 septembre 1785.....		101,090	9	9
Audit sieur Carabeux, pour indemnité et affranchissement des ports de lettres écrites pendant l'année 1783 aux commandants, intendants et commissaires des ports et arsenaux de marine à Brest, Toulon, Rochefort et Bayonne; ordonnance du 7 octobre 1785.....		74,613	5	
Au sieur comte de Vergennes, ministre et secrétaire d'État pour le dernier tiers des 216,900 livres montant de la vente par lui faite au roi, du droit de gabelles, c'est-à-dire du droit de la vente exclusive du sel, dans la baronnie de Welferdeing en Lorraine; ordonnance du 16 octobre 1785.....		72,300		
Au sieur de Laussat, père, ancien receveur général des finances de Navarre et Béarn, pour remplacement de pareille somme par lui payée en 1783 pour la destruction de la mendicité; ordonnance du 23 octobre 1785.....		5,900		
Au sieur Moreau, ancien receveur des tailles de l'élection de Chinon, savoir : 3,327 livres 14 sols 5 deniers pour intérêts à 5 pour 100 du 23 mars 1781, époque de la consignation au Trésor royal par le sieur Gaultier de 39,800 livres, prix de son office de receveur des impositions de ladite élection, et dont le sieur Moreau était précédemment pourvu jusques et compris le 24 novembre 1782, que ledit sieur Moreau a reçu 26,533 livres 6 sols 8 deniers, acompte desdites 39,800 livres, et 318 livres 15 sols 4 deniers pour pareil intérêt des 13,266 livres 13 sols 4 deniers à compter du 25 novembre 1782 jusqu'au 18 mai 1783, que ce dernier remboursement lui a été ordonné; ordonnance du 30 octobre 1785.....		3,646	9	9
Au sieur Ribes, receveur général des finances de Languedoc, pour ses taxations, à raison de 3 deniers pour livre sur 821,679 livres 4 sols 9 deniers qui lui avaient été fournis par le Trésor royal, pour l'acquit des charges de la recette générale de ladite province, pendant l'année 1783; ordonnance du 13 novembre 1785.....		10,270	19	10
Au sieur Thoynet, trésorier général des ponts et chaussées, pour être par lui employées au paiement des travaux du port de La Rochelle; ordonnance du 13 novembre 1785.....		50,000		
A lui, pour <i>idem</i> du port de Saint-Jean-de-Luz; ordonnance du 27 novembre 1785.....		50,000		
	<i>A reporter</i>	46,031,718 liv. 18 s. 1 d.		

	Report.....	46,031,718 liv.	18 s.	1 d.
Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, conformément à l'arrêt du conseil du 3 août 1784, pour le montant de l'indemnité due audit duché de Bourgogne, à cause du paiement fait tant au trésorier de la guerre qu'aux autres comptables, par différents officiers militaires et autres qui faisaient leur résidence en Bourgogne, et y possédaient des biens, pour leur capitation des années 1775 et suivantes, jusques et compris 1783; ordonnance dudit.....	12,096		18	
Au sieur de Maucarré, pour l'année échue le 1 ^{er} mars 1783, des intérêts provenant de la liquidation de deux offices sur les ports, abandonnés au roi par ledit sieur de Maucarré; ordonnance <i>idem</i>	773		11	2
A Nicolas Salzard, adjudicataire des fermes générales, conformément à l'arrêt du conseil du 22 novembre 1785, pour remplacement de pareille somme par lui payée aux curés et marguilliers des paroisses de la ville et faubourgs de Paris, Saint-Germain-en-Laye, Marly et Notre-Dame de Versailles, pour indemnité de la réduction des rentes appartenant aux fabriques desdites paroisses; ordonnance du 18 décembre 1785..	1,208,271		10	
A Simon-Robert Carabeux, ci-devant chargé de la régie générale des postes, pour les intérêts à 5 pour 100 pendant l'année 1783, des 4,800,000 livres dont il avait fait l'avance par forme de cautionnement, suivant le résultat de son bail du 28 octobre 1777; ordonnance <i>idem</i> ..	240,000			
A lui, pour le paiement des honoraires des huit régisseurs généraux des postes, à raison de 15,000 livres chacun pendant l'année 1783; ordonnance <i>idem</i>	120,000			
Au sieur Beaugeard, trésorier des Etats de la province de Bretagne, pour la remise accordée à ladite province pendant l'année 1783, sur le produit des impositions qu'elle devait verser au Trésor royal; ordonnance du 15 janvier 1786.....	200,000			
Au sieur Terray, intendant de la généralité de Moulins, pour supplément d'appointements sans retenue pendant l'année 1783; ordonnance du 29 janvier 1786.....	4,610			
Au sieur Raviot, commis aux exercices du feu sieur Desvaux, receveur général des finances du duché de Bourgogne, pour remplacement des décharges accordées aux étrangers nobles et privilégiés, employés dans les rôles des vingtièmes et de la capitation de Bresse, Bugey et Gex, des années 1783 et 1784, pour raison des biens qu'ils y possédaient; ordonnance du 19 février 1786.....	15,717		4	4
Au sieur Thévenin, architecte, et représentant des créanciers de M. le prince de Guéméné; savoir: 50,000 livres acompte des 280,000 livres, prix d'une maison vendue au roi, dans l'avenue de Versailles à Paris, pour le service de Madame Elisabeth, et 40,366 liv. 13 sous 4 den. pour les intérêts, sur le pied de 5 pour 100 desdits 280,000 livres, à compter du 13 mai 1783, jour de la passation du contrat jusqu'au dernier mars 1786; ordonnance du 26 dudit mois.....	90,366		13	4
A Nicolas Salzard, adjudicataire des fermes générales, pour remplacement de pareille somme par lui employée, tant pour le paiement pendant l'année 1783, des intérêts des anciens et nouveaux cautionnements, indemnités des francs-salés, et des exemptions sur les vins, accordées à différents privilégiés, que pour épices dues aux chambres des comptes de Paris, Montpellier, Aix et Grenoble, conformément à l'état arrêté au conseil, le 20 février 1786; ordonnance du 23 avril audit an.	2,135,555		4	4
Au sieur Darras, trésorier de la caisse des amortissements, pour remplacement de pareille somme dont il avait tenu compte aux commis de ses bureaux pour leur capitation pendant les années 1778, jusques et compris 1783; ordonnance du 23 avril 1786.....	8,691		7	6
A Nicolas Salzard, adjudicataire des fermes générales unies, pour remplacement de pareille somme payée aux assesseurs de la commission du conseil établi à Valence, en exécution de l'arrêt du conseil du 14 juin 1769, pour leurs appointements pendant l'année 1783; ordonnance du 4 juin 1786.....	9,600			
Audit sieur Nicolas Salzard, pour remplacement de pareille somme par lui payée au sieur Dupont, inspecteur du commerce, tant pour ses appointements que pour ceux des commis de ses bureaux pendant les six derniers mois 1783; ordonnance du <i>idem</i>	9,200			
Au sieur Chanorier, receveur général des finances de la généralité d'Auch, pour remplacement de pareille somme par lui payée, pour les appointements, pendant l'année 1783, des commis employés aux recettes des tailles des élections dépendantes de ladite généralité; ordonnance du 16 juillet 1786.....	3,600			
Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, pour le montant de l'indemnité due audit duché, à cause du paiement fait,				
	A reporter.....	50,090,201 liv.	16 s.	9 d.

	<i>Report</i>	50,090,201 liv. 16 s. 9 d.	
	tant au trésorier de la guerre qu'autres comptables, par différents officiers militaires, pour leur capitation des années 1776 et suivantes, jusques et compris 1783; ordonnance du 30 juillet 1786.....	14,431	9 6
	Au sieur Harvain, receveur général des finances de la généralité de Tours pour remplacement de pareille somme par lui payée, tant pour les dépenses relatives aux travaux de charité et autres, que pour la gratification des deux deniers pour livre par lui payée aux receveurs particuliers sur la recette effective des impositions de ladite généralité; ordonnance du 13 août 1786.....	737,927	18 11
	Au sieur Geoffroy d'Assy, caissier de la caisse commune des recettes générales des finances, pour remplacement de pareille somme par lui payée aux receveurs généraux des provinces et généralités du royaume, pour les avances par eux faites relativement à la destruction de la mendicité pendant l'année 1783; ordonnance du 20 août 1786.....	444,802	14
	Au sieur Beaujon, receveur général des finances de la généralité de Rouen, pour remplacement des sommes par lui payées, tant pour travaux de charité et autres dépenses variables, que pour gratification aux receveurs particuliers, à raison de deux deniers pour livre sur la recette effective des impositions pendant l'année 1783; ordonnance du 10 septembre 1786.....	470,081	7 4
	Au sieur Auguier, receveur général des finances de Lorraine et Barrois, pour remplacement de pareille somme, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 10 septembre 1786.....	142,491	10 3
	Au sieur Dufresne, payeur des gages de la chambre des comptes de Paris, pour remplacement de pareille somme dont il avait tenu compte aux sieurs de La Mouche et Moncrif, auditeurs des comptes pour leur capitation de 1783, et qu'ils avaient acquittée ailleurs; ordonnance du 24 septembre 1786.....	348	
	Au sieur France Daville, receveur des finances de Soissons, pour remplacement de pareille somme par lui payée, tant pour les travaux de charité et dépenses variables, que pour gratifications aux receveurs particuliers, à raison de deux deniers pour livre sur la recette et imposition de 1782; ordonnance du 22 octobre 1786.....	354,650	15 8
	Au sieur de Meulan, receveur général des finances de Paris, pour remplacement de pareille somme pour les dépenses des aqueducs de Vincennes et Montreuil pendant l'année 1783; ordonnance du 29 octobre 1786...	4,400	
	Au sieur de Maupeou, chancelier de France, pour indemnité à lui accordée des dixièmes et capitation, dont la retenue lui a été faite au Trésor royal sur son traitement de 1783, ordonnance du 12 novembre 1786..	15,525	
	Au sieur Hue de Miroménil, garde des sceaux de France, pour indemnité, <i>idem</i> .; ordonnance <i>idem</i>	12,400	
	Au sieur de Launay, maître des requêtes, pour l'année 1783 de son traitement annuel, à cause de son travail pour l'administration des finances; ordonnance du 12 novembre 1786.....	5,000	
	Au sieur Lequesne, chargé du dépôt des papiers, et de la correspondance relative à la population, pour l'année 1783 de ses appointements; ordonnance <i>idem</i>	3,600	
	Au sieur Coupard de La Blotterie, chargé du contentieux des ponts et chaussées, pour <i>idem</i>	3,000	
	Au sieur Blondel, maître des requêtes, chargé du travail pour l'administration des finances, pour <i>idem</i>	3,000	
	Au sieur de Meulan, receveur général des finances de Paris, pour remplacement de pareille somme par lui payée, tant pour les dépenses variables, travaux de charité et autres, que pour gratification aux receveurs particuliers, à raison de deux deniers pour livre, <i>idem</i> ; ordonnance du 19 août 1786.....	788,694	11
	Au sieur Gigot d'Orcy, receveur général des finances de Châlons, pour remplacement <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	647,778	13 9
	Au sieur Randon d'Hanneucourt, receveur général des finances de Poitiers, pour remplacement <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	49,394	10 1
	Au sieur Alissant de Chazet, ci-devant receveur <i>idem</i> de Bourges, pour remplacement <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	172,613	15 9
	Au sieur Beugeard, trésorier des Etats de Bretagne, pour le tiers de la contribution dont le roi s'est chargé dans les 336,097 liv. 6 den., montant des dépenses faites et à faire pour les réparations de la route de Vitré à Montauban; ordonnance dudit.....	112,032	6 10
	Au sieur Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, pour le montant de l'indemnité due audit duché, à cause du paiement fait, tant au trésorier de la guerre qu'autres comptables, par différents officiers militaires pour leur capitation des années 1776 et suivantes,		
	<i>A reporter</i>	54,442,374 liv. 10 s. 6 d.	

	<i>Report</i>	54,442,374 liv.	10 s.	6 d.
	jusques et compris 1783; ordonnance du 26 novembre 1786.....	5,859	1	8
	Au sieur Godard Daucour, receveur général des finances d'Alençon, pour remplacement de pareille somme par lui payée, tant pour les dépenses variables, travaux de charité et autres, que pour gratifications aux receveurs particuliers, à raison de deux deniers pour livre sur la recette des impositions 1783; ordonnance du 10 décembre 1786.....	455,082	3	7
	Au sieur Landry, receveur général <i>idem</i> de Riom, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	404,860	10	3
	Au sieur d'Arjuzon, receveur général des finances d'Amiens, pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	272,195	16	2
	Au sieur Valet de Villeneuve, commis aux exercices du feu sieur Dupin de Franceuil, receveur général <i>idem</i> des départements de Metz et Alsace, pour remplacement <i>idem</i> ; ordonnance du 24 décembre 1786.....	325,411	19	9
	Au sieur Chanorier, receveur général des finances d'Auch, pour remplacement <i>idem</i> ; ordonnance du 14 janvier 1787.....	372,509	4	8
	Au sieur Devaines, receveur général des finances de Caen, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 21 janvier 1787.....	520,718		7
	Au sieur de Launay, receveur général des finances des départements de Flandre, Hainaut et Artois, pour remplacement de pareille somme payée pour <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	99,318	4	10
	Au sieur Lamouroux, receveur général <i>idem</i> de Moulins, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 4 février 1787.....	350,574	3	4
	Au sieur Baron, receveur général <i>idem</i> de Franche-Comté; ordonnance du 4 mars 1787.....	706,205	1	4
	Au sieur Choart, receveur général <i>idem</i> de Bordeaux, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 11 mars 1787.....	1,157,581	11	
	Au sieur Guyot de Montgrand, receveur général <i>idem</i> de Limoges, pour remplacement <i>idem</i> ; ordonnance <i>idem</i>	365,400	2	8
	Au sieur Laussat, père, ancien receveur général des finances de Navarre et Béarn, montant de la gratification à lui due, à raison de 3 deniers pour livre sur les 384,651 liv. 14 s. 2 d. versés au Trésor royal sur son exercice 1783; ordonnance du 18 mars 1787.....	4,808	2	11
	A lui, pour remplacement de pareille somme par lui payée pour les gratifications accordées aux maîtres des postes pendant l'année 1783; ordonnance du 18 mars 1787.....	3,300		
	Au sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, pour ses taxations des recouvrements par lui faits pendant l'année 1783, sur la finance des offices énoncés en l'ordonnance du 8 avril 1787.....	82,439	19	2
	Au sieur Léger, receveur général des finances de La Rochelle, pour remplacement de pareille somme par lui payée, tant pour les dépenses variables, travaux de charité, frais de régie et des vingtièmes, que pour gratification aux receveurs particuliers, à raison de deux deniers pour livre, sur la recette des impositions de 1783; ordonnance du 15 avril 1787.....	345,643	9	9
	Au sieur Le Clerc, receveur général des finances d'Orléans, et commis pour achever les exercices du feu sieur Watelet, son prédécesseur, pour remplacement de pareille somme payée pour dépenses variables, travaux de charité, frais de régie et autres, et pour gratification aux receveurs particuliers, à raison de 2 deniers pour livre sur la recette des impositions de 1783; ordonnance du 29 avril 1787.....	445,872	11	3
	Au sieur Mel de Saint-Ceran, receveur général des finances de Montauban, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 29 avril 1787.....	340,867	19	11
	Au sieur Laisné, commis aux exercices de feu sieur de Glatiny, receveur général des finances de la généralité de Grenoble, pour <i>idem</i> ; ordonnance du 17 juin 1787.....	388,906	11	10
	Au sieur Randon de La Tour, trésorier général des dépenses de la maison du roi, pour être par lui employées au paiement de l'entretien du jardin de la reine à Trianon, pendant l'année 1783, sur le pied de six mille livres par mois; ordonnance du 12 août 1787.....	72,000		
	Total des dépenses diverses.....	61,161,939	5	2

RÉCAPITULATION

Ordonnances au porteur.....	20,714,088 liv. 17 s. 6 d.
Gratifications	150,645 11
Dépenses diverses.....	61,161,939 5 2
TOTAL des restes.....	82,026,673 13 8

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Total de l'année.....	63,419,260 liv. 12 s. 6 d.
Total des restes.....	82,026,673 13 8
TOTAL GÉNÉRAL.....	145,445,934 liv. 6 s. 2 d.

Le total des ordonnances de comptant de 1783, annoncé dans l'avertissement du Livre rouge, est porté à 145,438,115 liv. 19 s. 9 d., ce qui fait une différence de 7,818 liv. 6 s. 5 d. en moins. Cette différence provient vraisemblablement de quelques erreurs dans le relevé des sommes particulières.

OBSERVATION IMPORTANTE.

La multitude des noms propres et des sommes occasionné un grand nombre de fautes, auxquelles il est indispensable de faire attention. D'ailleurs, pour diminuer le volume, on n'a point imprimé les sommes en toutes lettres dans le corps de l'article; elles sont écrites dans l'expédition fournie par les bureaux du Trésor royal et on observe que, dans cette expédition, il y a quelques articles où les sommes en toutes lettres diffèrent des sommes tirées hors ligne: ce sont les articles suivants:

Page 24 <i>des Restes</i> .	M. de Meulan est porté en toutes lettres pour 561,780 livres; hors ligne pour 56,780 livres.
Page 25 <i>idem</i> .	M. Thoynet, porté en toutes lettres pour 300,000 livres; hors ligne pour 30,000 livres.
Page 27 <i>idem</i>	M. Danse de Villoison, porté en toutes lettres pour 12,000 livres; hors ligne pour 120,000 livres.
Page 27 <i>idem</i>	M. Grand, banquier, porté en toutes lettres pour 55,000 livres; hors ligne pour 555,000 liv.
Page 46 <i>idem</i> .	M. Richer, porté en toutes lettres pour deux mille livres; hors ligne pour 20,000 livres.

Notes sur les états de comptant de l'année et des restes de l'année 1783.

I.

Sommes déjà employées au Livre rouge.

Les trois premiers nos paraissent avoir été compris dans les dépenses du Livre rouge. Le quatrième, celui de 300,000 livres, est vraisemblablement l'ordonnance pour les dépenses secrètes des postes, page 34 du Livre rouge imprimé. L'article de 200,000 livres, et celui de 2,845,478 liv.

11 s., sont les dépenses des affaires étrangères, même page. Il en est de même des articles de 2,428,833 liv. 5 sols; 3,017,233 liv. 12 s. 6 den.; 2,467,413 liv. 4 s. 6 d., pages 34 et 35. Les 7 millions et les 4 millions de la page 3 de l'état de l'année, peuvent être les mêmes que ceux des pages 9 et 10 du Livre rouge. Les 158,992 livres de la page 3 de l'état, se trouvent à la page 19 du Livre rouge. Les 5,868,899 liv. 15 s. 4 d. de la page 2, font partie des fonds fournis aux Américains (page 28 du Livre rouge). Ainsi la très grande partie des sommes comprises dans ce premier article sont les mêmes qui ont été portées dans différents articles du Livre rouge.

Les ordonnances de celles de ces sommes qui sont relatives aux affaires étrangères, sont contresignées de Vergennes, et il y a deux signatures: l'une, de la propre main du roi, au-dessous des mots *comptant au Trésor royal*; l'autre, à droite, est d'une griffe; et c'est cette seconde qui est attestée et authentiquée par le ministre.

II.

Indication des personnes dénommées dans l'état de l'année et des restes de l'année.

On s'est proposé, comme on l'a dit dans la réponse à M. Necker, page 26 du Livre rouge, de désigner plus particulièrement, dans les notes que l'on va présenter, les causes de différents articles de dépense, et de faire remarquer l'habitude que certaines personnes avaient prise de puiser dans le Trésor public, en rappelant les sommes pour lesquelles elles sont portées sur d'autres états de comptant, ou sur différents registres. Il a paru que la manière la plus naturelle de ranger ces notes, était de dresser une table alphabétique de toutes les personnes employées dans l'état de l'année et des restes de 1783. Elle facilitera les recherches; et à la suite de l'indication des sommes pour lesquelles différentes personnes y sont portées, on indiquera les causes plus particulières de la dépense; d'autres sommes que les mêmes

personnes ont touchées, ou d'autres grâces qu'elles ont reçues à d'autres époques.

Il est essentiel que l'on soit averti : 1° que le comité ne prétend donner aucune opinion, dans ce moment, sur aucune des dépenses indiquées soit dans l'état soit dans la table alphabétique; ce sera dans ses rapports à l'Assemblée qu'il rendra compte de sa manière de penser : il ne publie en ce moment que des faits; 2° qu'on n'a pas entendu réunir sous les noms des personnes dénommées dans la table, tout ce que chacune de ces personnes a obtenu et touché sur le Trésor public: on a cité seulement quelques exemples qui sont tombés sous la main. Enfin, on remarquera sur plusieurs articles, que les dépenses qui y sont comprises, se renouvellent par leur nature même, tous les ans, et qu'ainsi elles sont comprises dans les états de 1779, 1782, etc., quoiqu'on n'en ait pas averti.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des personnes employées dans les états de l'année 1783.

La lettre *R* indique la seconde partie des états ou les restes de l'année.

A

Acadiens. Dépense à leur sujet, p. 24 (1) 2,400 liv.
Advenir, ancien premier commis des mines; appointements et indemnité de frais de bureaux, pag. 14, 3,000 livres. En 1782, gratification extraordinaire, 3,000 livres.
Aiguillon (duc d'). Remplacement de droit d'assistance aux États de Bretagne. R. pag. 42, 200 liv.
Aligre (d'). Ordonnance pour supplément de traitement, pag. 7, 12,600 livres. *Idem* en 1782, *idem* en 1784.

Mémoire présenté par M. d'Aligre; répondu par le roi, le premier mai 1785, reg. des décisions, tome XI.

M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, demande que Votre Majesté veuille bien ordonner que l'imposition des vingtièmes et 4 s. par livre du premier vingtième, qu'il acquitte pour les terres et maisons de campagne qu'il possède actuellement, soit fixée, pour sa vie, aux rôles où ils sont taxés aujourd'hui, et qu'à l'égard des mêmes biens qu'il pourrait posséder par la suite, soit à titre de succession ou autrement, il n'en payera, sa vie durant, les vingtièmes que sur le pied des rôles qui existeront au jour où il en deviendra possesseur, sans qu'on puisse exiger de lui aucune nouvelle vérification ni augmentation, sous aucun prétexte.

Les motifs de M. d'Aligre sont, qu'en vertu de l'arrêt du conseil, du 2 novembre 1777, il ne doit payer le vingtième de ses biens que sur le pied des fixations actuelles, sans qu'on puisse, auparavant, exiger de lui de nouvelles vérifications, ni augmenter le nombre de ses cotes : qu'après cette révolution, M. d'Aligre, s'il existait encore, aurait près de quatre-vingts ans, et qu'il serait désagréable pour lui, dans un âge aussi avancé, de se trouver dans la nécessité de faire procéder à de nouvelles vérifications du produit de ses terres et biens de campagne.

Le contrôleur général pense que Votre Majesté

voudra bien accorder cette grâce à M. d'Aligre, comme une nouvelle preuve de satisfaction de ses anciens services, de son zèle et de son désintéressement.

De la main du roi : BON.

Alissant Dechazet, receveur général des finances de Bourges. Remplacement de sommes payées, R. pag. 60, 172,613 liv. 15 s. 9 d. En 1784, à lui, remise de partie du droit de marc d'or, 15,074 liv. 14 s.
Amelot, ci-devant secrétaire d'État. Reste du supplément de traitement de janvier à novembre 1783, R. pag. 45, 90,508 l. 15 s. 8 d. En 1782, remise du marc-d'or, pour l'érection de sa terre de Chaillou en Marquisat, 9,000 livres. Supplément de traitement, en qualité de secrétaire d'État, 102,786 livres.
Amelot, rapporteur du comité contentieux des finances. Traitement, six premiers mois, pag. 31, 1,500 livres. Pour partie d'*idem*, pag. 5, 1200 livres.
Amiens (Hôpital Saint-Charles d'). Nourriture et entretien des enfants trouvés, R. pag. 18, 13,373 liv. 5 s.
Angelesme de Saint-Sabin, avocat. Travail pour la rentrée des débats du sieur Prevot, pag. 55, 4,000 livres. Pour *idem*, R. pag. 6, 10,000 livres. Pour *idem*, en 1782, 4,000 livres. En 1784, 4,000 livres.
Angran d'Alleray, lieutenant civil. Supplément de traitement, pag. 8, 10,000 livres.
Anisson Duperron, directeur de l'imprimerie royale Impressions pour les finances, pag. 44, 54,722 livres. Pour *idem*, pag. 62, 29,763 liv. 10 s.
Anthoine, procureur général du Parlement de Nancy. Traitement de travail pour l'administration des Domaines, pag. 31 et 59, 4,000 livres. *Idem*, 1779, pour travail extraordinaire, et voyages à Paris, 9,000 livres. *Idem, ibidem*, pour son traitement, 4,000 livres. *Idem*, traitement en 1782; *idem* en 1788.
Arnoult, chargé du contrôle de la maison du roi. Gratification, pag. 7, 1,200 livres.
Artois (Comte d'). Septième des dix années, pour réparations à Saint-Germain, pag. 32, 60,000 livres. Par décision du 5 janvier 1783, pag. 39, 2,000,000 livres. Par décision du 18 juillet 1781, *ibid* 550,000 livres.
En 1782, remboursement au caissier de l'intendance des postes, pour frais de son voyage en Espagne, 286,455 livres. Pour réparations au château de Saint-Germain, 60,000 livres.
Aubeterre (le maréchal d'). Traitement comme commandant en Bretagne, pag. 48, 20,000 livres
Aublay, agent des États de Provence. Pour secours accordés à des communautés, pag. 8, 15,000 l. Pour *idem*, pag. 9, 10,000 livres. Pour arrérages et remboursements d'emprunts, R. pag. 20, 300,000 livres. Pour remboursement d'offices, *ibid*. 300,000 livres. Pour remboursement d'emprunt, *ibid*. 170,000 livres. Pour indemnité à la Provence, sur le sel, *ibid*. 150,000 livres. Pour *idem*, pag. 21, 10,000 livres. *Voyez* toute cette page et la suivante; pages 28 et 47.
Auger. Pour souscription de vingt-cinq exemplaires de Démosthène, pag. 45, 2,400 livres.
Augier, receveur général des finances de Lorraine. Remplacement de sommes payées, R. pag. 59, 142,491 liv 10 s. 3 d.
Aviat, premier commis des rentes, R. pag. 5, 1,200 livres.
Avranches (Hôpital d'). Nourriture et entretien des enfants trouvés, R. pag. 38, 10,467 liv. 18 s.

(1) La pagination indiquée dans cette table se rapporte à l'original du *Livre rouge*.